

L'Émancipation

syndicale & pédagogique

PAS DE
RETOUR À
L'ANORMAL

Du 11 au 17 juillet
Semaine de l'Émancipation
dans le Cantal

En débat :

- capitalisme, pandémie et système de santé
- crise sanitaire et contre-réformes Blanquer
- droits des femmes et luttes féministes
- quelles perspectives de mobilisations



juin 2020

10

Le numéro : 5 €
CPPAP 0921 G 85401
ISSN 1764-2302

**Un après
de luttes !**

**L'Émancipation
syndicale et pédagogique**

10 numéros par an

Éditeur

Les ami·e·s de l'Émancipation
syndicale et pédagogique

Directeur de publication-gérant

Raymond Jousmet

7 rue des Loriots 17180 Périgny

Tel : 05 46 44 90 26

Écrire à : redaction@emancipation.fr

Équipe revue :

Pierre Bergès, Hélène Bertrand,
Annick Champeau, Rosine Charlut,
Quentin Dauphiné, Martine David,
Raymond Jousmet, Françoise Hönle,
Joëlle Lavoute, Emmanuelle Lefèvre,
Marie-Line Novello, Éliane Paul-Di-Vincenzo,
Jean-Denis Peypelut, Karine Prévot,
Pierre Stambul, Olivier Vinay.

Impression :

ÇAVA EXPRESSIONS

114 rue de Meaux 75019 Paris

Tel : 01 43 58 89 68

Dépôt légal en cours

Site : <http://www.emancipation.fr>

Appel à contributions pour le n°01

Toutes vos contributions sont bienvenues.
Adressez vos témoignages, analyses, réactions,
réflexions, outils pédagogiques, dessins,
photos... à redaction@emancipation.fr
Date limite d'envoi pour le numéro
de septembre avant le 17 août 2020.

Photo de couverture : Nantes révoltée

“On arrête tout, on réfléchit et c'est pas triste” (Gébé, L'an 01).

Quand le quotidien est trop sordide, il faut prendre du recul pour réfléchir ensemble aux transformations qui s'imposent.

Lorsque le capitalisme a tout transformé en marchandise et que sa mondialisation a creusé de façon incroyable les inégalités et bousillé la planète... Lorsque les politiques, en France, mais pas seulement, balayent tout ce qui reste d'humanité, de solidarité, d'acquis sociaux, de services publics, à coup de diktats, de mensonges et de répression violente de tou·tes celles et ceux qui se battent pour une toute autre société... Lorsque l'épidémie sème la mort, la maladie, le chômage, la précarité des plus fragiles... Lorsque la ligue des possédant·es, avec leurs politiques et leurs médias aux ordres utilisent la crise sanitaire pour que le monde de demain soit celui d'hier en pire.

Il est urgent de les empêcher de remodeler le monde à l'identique comme en 2008 après la crise des subprimes.

Alors ? Relocaliser l'économie. En finir avec la Bourse, les actionnaires, les flics, les “directeurs et directrices de ressources humaines”, les préfet·es, les inspecteur·trices, les PDG, la précarité, le taylorisme. En finir avec les ghettos, la stigmatisation, le racisme, le sexisme. En finir avec l'idéologie sécuritaire et les manifs gazées. Réhabiliter l'égalité, la solidarité, l'enrichissement auprès de l'autre, la connaissance. Se réapproprié des médias dignes de ce nom, en finir avec les énergies fossiles et les Fukushima en puissance. En finir avec les soudards qui multiplient les guerres et la domination. Trump, Bolsonaro, Nétanyahou, Modi, Assad, MBS, Erdogan, Poutine... la liste est trop longue. À la poubelle ! En finir avec les dogmes capitalistes qui affament des peuples. Réhabiliter un vrai droit international et un droit pour tous les peuples.

Mais pour en finir avec tout ce que conspuaient déjà les chansons populaires, sans nous poser la question finale “*mais alors c'est qui qui donnera la paye l'samedi ?*” et donc la question de la dépossession radicale des exploit·eur·es, retrouvons déjà les reflexes et les structures de l'auto-organisation des dernières grandes luttes contre les projets du pouvoir qui reviennent en force. D'abord sur les prises de conscience importantes pendant le confinement : une santé où les hôpitaux fonctionnent et ne dépendent pas des intérêts des labos ; une école qui ne soit pas de la sélection et du numérique mais une éducation critique ; des transports collectifs accessibles en toute sécurité partout ; des modes de consommation et de vie alternatifs à la loi du marché (circuit courts, cantines solidaires, AMAP en plein essor...), impératif pour la sauvegarde de l'environnement : les rorquals dans les calanques de Marseille, les daims déambulant en banlieue parisienne, les dauphins dans la lagune de Venise, le ciel débarrassé de son nuage de particules...

Sur ces aspects au moins, la pandémie n'a pas eu que du négatif. Mais pour amplifier et développer ces évolutions afin d'en faire les moteurs d'un puissant mouvement revendicatif et de luttes unitaires, il importe avant tout d'imposer un retour des libertés fondamentales, avec en premier lieu celle de manifester comme l'ont fait les travailleur·ses de Renault à Maubeuge et la Marche des solidarités.

**Pierre Stambul et Olivier Vinay,
le 30 mai 2020** ☐

Reprendre l'offensive

Loin d'être sous contrôle, l'épidémie de covid-19 a cruellement mis à jour le cynisme d'une politique de l'improvisation et du moindre coût financier. Alors qu'on approche les 30 000 décès, le message subliminal du MEDEF et du pouvoir est clair : nos vies, celles de nos senior.es dans les EHPAD, des personnels hospitaliers, des personnes handicapées, de tout.es celles et ceux contaminé.es sur leur lieu de travail, valent moins que leurs profits.

Pour la classe dirigeante l'heure est à la reprise, quoi qu'il en coûte. Pour nous il s'agit de tirer les bilans, d'exiger des comptes, de juger les responsables, de satisfaire les revendications des personnels, de poser les jalons d'une autre société où nos vies valent plus que les profits. Pour nous l'heure est à la reprise du mouvement social.

Une crise sanitaire et politique...

La crise sanitaire a souligné l'incapacité du gouvernement à répondre dans l'urgence aux impératifs de l'épidémie, comme l'illustre l'exemple des masques. Elle a mis en évidence le dépérissement de l'hôpital public organisé par 20 ans de réduction des moyens, de gestion marchande de la santé avec notamment la mise en place du paiement à l'acte, de développement du secteur privé.

La réponse à la crise se traduit par l'endettement massif des États pour soutenir le secteur bancaire, les grandes entreprises, continuer à verser les dividendes aux actionnaires. Ainsi l'État français a doublé son plan de relance, qui chiffre à 100 milliards d'euros, la Banque Centrale Européenne parle d'au moins 750 milliards d'euros d'emprunts.

Cette dette nos dirigeant.es prévoient de la faire payer aux classes populaires, dont notamment les femmes, du fait de la très forte féminisation des professions qui se retrouvent en première ligne (soignantes, aide-soignantes, caissières, enseignantes,...). Cela se traduit par le développement massif du chômage et de la précarité, la casse du droit du travail introduite par l'état d'urgence sanitaire que le gouvernement tend à pérenniser, de même que les lois répressives et liberticides.

Pour y parvenir le gouvernement tente d'imposer l'unité nationale, pour juguler la colère sociale qui s'est déjà exprimée le 1^{er} mai, et qui monte, en particulier dans les hôpitaux, très mobilisés, où des préavis de grève sont déjà annoncés.

... qui appelle des réponses impératives

Face à cela, la plupart des directions syndicales ont choisi une orientation fondée sur le dialogue social, minorant l'action des sections locales. Il faut donc s'appuyer sur l'auto-organisation des personnels mobilisés pour développer le rapport de force.

Il s'agit en priorité de soutenir les revendications formulées entre autres par le collectif inter-hopitaux et le collectif

inter-urgences (augmentation des salaires, des postes,...), ainsi que la liberté de prescription pour l'ensemble des médecins.

Il s'agit aussi de réorienter les politiques de santé et de placer les industries pharmaceutiques et de production de matériel médical sous contrôle des salarié.es et de collectifs citoyens, dans la perspective de la nationalisation et de la relocalisation de ces activités.

Il s'agit de défendre et améliorer les services publics. Il faut donc exiger l'abrogation immédiate de la loi d'"amélioration" de la Fonction publique, qui isole et organise l'explosion de la précarité dans les Fonctions publiques hospitalière, territoriale et d'État.



Nantes révoltée

Il s'agit encore de revendiquer l'abrogation des lois d'urgence sanitaire, de combattre le télétravail et les attaques que cela implique contre les droits des salarié.es du privé et contre le statut des fonctionnaires, de combattre contre toute forme de traçage et de fichage des personnes.

L'enjeu est aussi de regagner le droit de manifester et l'ensemble des libertés collectives : mobiliser contre les violences et la répression policière, contre l'usage des drones, la reconnaissance faciale vider les prisons; régulariser TOUTES ET TOUS les sans papiers.

Il s'agit également de poursuivre la mobilisation pour l'abandon définitif des projets de réforme des retraites à points et de l'assurance chômage, qui pour l'instant sont seulement suspendus.

Dans l'éducation, des mobilisations locales mais déterminées...

Les directions syndicales nationales de la FSU renvoient dans leur ensemble chaque établissement et école à la bonne application du protocole, et condamnent à des réactions locales. Dans ce contexte, des établissements ou des instances syndicales locales ont pris leurs responsabilités proposant des prises de positions ou des propositions d'actions qui ont eu un large impact (Lycée du Castel à Dijon, Lycée Balzac de Mitry-Mory, instances de la FSU 54, 93...)

Ces mobilisations ont déjà quelques conséquences : le gouvernement a partiellement reculé sur l'ouverture des établissements et écoles le 11 mai, Blanquer est totalement discrédité, y compris en interne dans son propre ministère.

... qui doivent être amplifiées et étendues

La protection de toutes et tous, personnels et jeunes, doit être la priorité, avec un matériel adéquat, des tests généralisés et réguliers. Et tant que les conditions ne sont pas réunies, opposons le refus collectif du présentiel !

Il faut aussi refuser l'utilisation de la crise sanitaire pour imposer et pérenniser des mesures aggravant les inégalités sociales et les attaques sur les statuts des personnels : organisation locale de l'enseignement, contrôle accru des municipalités, externalisation de certains enseignements (EPS, enseignements artistiques).

Il s'agit de soutenir les plus précaires (AED, AESH, agent-es) qui voient leurs contrats remis en cause et/ou qui sont le plus en contact avec la maladie, et d'organiser la solidarité concrète dans les établissements.

Il s'agit également de faciliter l'entrée dans le métier en titularisant automatiquement les professeur-es stagiaires dès le mois de juin sous réserve qu'ils et elles n'aient pas été maltraitant-es avec les élèves, ainsi que de leur assurer un complément de formation correspondant à la formation qu'ils et elles n'auront pas pu avoir pendant le confinement.

Il s'agit d'imposer l'abrogation et le retrait de toutes les mesures régressives : SNU, mise en place des INSPE et du projet de casse de la formation initiale, circulaire du 7 mai sur les mesures d'accompagnement des personnels, proposition de loi Rilhac sur les fonctions hiérarchiques et pédagogiques des directeurs·trices d'écoles.

Cela impose également d'exiger dès maintenant une rentrée différente en septembre, avec des conditions d'enseignement nettement améliorées pour toutes et tous, et la promotion des alternatives pédagogiques, plutôt que de leurrer sur la capacité du cadre actuel à lutter contre les inégalités.

Cela nécessite de remobiliser à partir des AG auto-organisées d'établissements, de villes, de bassins, départementales... et leur coordination démocratique à tous les niveaux, y compris national.

**Émancipation tendance intersyndicale,
16-17 mai ☐**

Écrire pendant le confinement

Justifié ou pas et quelles qu'en aient pu être les modalités, le grand confinement de 2020 aura durablement marqué les esprits et chamboulé nos modes de vie.

La pandémie du Covid 19 a conduit la moitié de l'humanité à être confinée pendant des semaines. Ce confinement sanitaire a contraint le plus souvent la population à rester chez elle et à ne sortir qu'exceptionnellement.

En France, comme ailleurs, se sont côtoyés le meilleur et le pire. Cette période difficile a été un grand moment de prise de conscience massive des carences institutionnelles. Bientôt viendra le temps de la colère et de la mobilisation pour bâtir une nouvelle société.

Il aura été l'occasion de réfléchir et permis à certains et certaines de rédiger les textes les plus divers. Jean-François Chalot en a profité pour rappeler que les associations d'aide aux plus démunis n'ont pas cessé leur action, rendue d'autant plus nécessaire que le confinement met d'abord en péril les plus défavorisés de nos concitoyens et concitoyennes.

Ce livre collectif rend compte de la manière dont les contributeurs et contributrices ont vécu ce moment difficile, faisant part de leurs réflexions et de leur vision de l'avenir. La parole est donnée à des acteurs de terrain et même à des mères de famille condamnées à faire la classe à leurs enfants. J.F. Chalot a aussi sollicité des poètes, des dessinateurs militants et surtout un blogueur qui ne manque pas d'humour pour commenter la pandémie. Ils ont ainsi été une quinzaine de personnes à collaborer à ce petit livre de circonstance qu'on lira d'autant plus facilement que la plupart des contributions sont courtes, hormis deux entretiens avec des responsables d'organismes d'entraide.

Jean Mourot ☐

◆ **Confinés !**, Jean-François Chalot et alii, Le Scorpion brun, 2020, 10 €.

En vente sur thebookedition.com ou chez J.F. Chalot 822 Rue de la Noue, 77000 Vaux-le-Pénil.

Le temps de la désobéissance est-il enfin venu ?

Parmi de nombreux écrits, trois sont sans doute particulièrement notables et peuvent constituer des leviers pour cesser d'obéir, pour réussir à se dire que "non, ça ne passera pas par nous", et que résister est un verbe qui se conjugue toujours au présent !

Le premier, daté du 5 mai, émane du Ministère (1). On y découvre cette injonction : "La crise du Covid-19 peut être utilisée par certains pour démontrer l'incapacité des États à protéger la population et tenter de déstabiliser les individus fragilisés. Divers groupes radicaux exploitent cette situation dramatique dans le but de rallier à leur cause de nouveaux membres et de troubler l'ordre public. Leur projet politique peut être anti-démocratique et antirépublicain. Ces contre-projets de société peuvent être communautaires, autoritaires et inégalitaires. En conséquence, certaines questions et réactions d'élèves peuvent être abruptes et empreintes d'hostilité et de défiance : remise en question radicale de notre société et des valeurs républicaines, méfiance envers les discours scientifiques, fronde contre les mesures gouvernementales, etc. Or, plus que jamais, nous avons besoin de bâtir une société de la confiance, solidaire porteuse de sens et offrant aux élèves des chemins vers une socialisation positive". Autrement dit, toutes les manifestations d'expressions, de contestations vis à vis de ce gouvernement doivent être surveillées, dénoncées, sanctionnées. Ambiance (2).

Le second est un texte de Richard Abauzit, ex-inspecteur du travail et instituteur, paru le 11 mai sur le site **Rapports de force, l'info pour les mouvements sociaux**. Son titre est éloquent : "Je télétravaille, tu télétravailles, le patron profite".

L'auteur y explique comment tout fait système : avant la pandémie, 3 % des salarié·es travaillaient ainsi, depuis, c'est 1 salarié sur 4 ! Le télétravail, on nous le vend bien : un travail libéré, délivré de l'obéissance au quotidien, c'est l'exact contraire : une véritable laisse électronique.

Le travail à domicile est encadré dans le **Code du travail**, des conquêtes chèrement acquises concernant le temps de travail : la majoration des heures supplémentaires, le paiement des charges liées au loyer, l'énergie, la fourniture ou le remboursement des accessoires par l'employeur, etc (cf art L7411-1 à L7424-3). Mais, depuis les ordonnances Macron de 2017, l'accord se fait "de gré à gré", on ne compte plus les heures : il s'agit de la "régulation de la charge de travail". Dans ce contexte, le "volontariat" s'impose, le traçage est permanent, les plages horaires sont laissées à la disposition de l'employeur, le "droit à la déconnexion" est soumis, de fait, à la mise en concurrence, à l'atomisation de chacun·e, de toutes et tous. Souvent la triple peine pour les femmes, "enfermées" à la maison, dans un objectif clair : l'ubérisation, la fin des statuts et des droits des salarié·es.

Oui, mais et l'écologie dans tout ça ? Oui, moins de papier, mais Richard Abauzit souligne justement les big data, les coûts sur la santé, les exploitations destructrices à chaque échelon, en Asie, en Afrique... !

Il souligne que le capitalisme a désormais un besoin vital du marché lié au numérique et de l'asservissement le permettant...

Le troisième texte est une tribune signée par "le groupe de Grenelle", émanant de hauts fonctionnaires du CNAM (membres du Centre national d'étude des systèmes scolaires), publiée le 14 mai sur le site du **Café pédagogique** : "Nous, cadres de l'Éducation nationale, confondus par la situation faite à l'École de la République, ne pouvons nous résoudre à cet état de fait et prenons la responsabilité d'écrire ici pour, qu'au moins, nous puissions nous regarder en face et nous dire que nous avons prévenu du tournant qu'avait pris l'École. Car au-delà de telle ou telle mesure, c'est bien la philosophie d'ensemble qui vient heurter nos valeurs. La culture ministérielle actuelle est éloignée, de fait, de la culture professionnelle enseignante et de terrain".

Ce long texte analyse et détaille comment J.M. Blanquer, excellent communicant, attaque méthodiquement ce qui fait l'école publique, de la maternelle à la terminale.

Ce qui est également intéressant c'est que ce sont précisément les "garants" de cette politique qui semblent vouloir se mettre debout, même si, hélas, le dévoilement, nécessaire, ne suffit pas à bloquer le processus.

Une fois de plus, en ce mois de juin 2020, la question du **Que faire ?** est urgente. Au-delà du dire, le faire !

Concrètement s'organiser pour refuser absolument et collectivement que les cours à l'Université, et ailleurs ne reprennent pas en "télétravail", car c'est bien ce qui va se passer si on laisse faire... et puis à chacun de nos actes, de notre pratique professionnelle se poser la question de l'éthique, de la désobéissance nécessaire aux injonctions, des droits, sans jamais oublier ceux des enfants (cf Base élèves, fichage numérique, réalisé par des enseignant·es, dont ce n'est pourtant pas la mission, au motif de "commodité de gestion"). Tout passe par l'obéissance !

Rosa ☐

(1) <https://eduscol.education.fr/cid151499/reouverture-des-ecoles.html>

(2) à lire un article complet sur <https://nantes-revoltee.com/le-ministere-de-leducation-nationale-sinquiete-dune-fronde-contre-les-mesures-du-gouvernement-chez-les-eleves/>

Big Brother

Qui est Big Brother ? D'abord, il y a les GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft) dont les profits reposent sur la récolte et la revente de nos données personnelles. Ensuite, il y a les gouvernements. Et tout ce beau monde travaille ensemble.

Le sujet est très vaste. En particulier : au niveau local la “Smart City” surveille et gère l'espace urbain ; au niveau national le “Health Data Hub” rassemble toutes les données personnelles de santé sous la licence de Microsoft.

Un projet global

La “Smart City” consiste à mobiliser toutes les informations pour gérer la ville : données issues de la police, des hôpitaux, des réseaux sociaux, des régies de transports. Marseille et Nice en sont des précurseurs. Mais l'aspect sécuritaire est le plus avancé avec le “Safe City”.

Si la reconnaissance faciale n'est pas encore mise en place, la comparaison faciale par la police est devenue courante à partir de films pris par exemple dans les manifestations. Ainsi, la police peut comparer la photo d'un suspect avec le fichier TAJ (Traitement des antécédents judiciaires). Mais, depuis 2016, le fichier TES (Titres électroniques sécurisés) accumule les données biométriques des demandeurs de cartes d'identité, de passeports, etc. Coupler ce type de données avec les systèmes de surveillance des rues est possible.

Pourtant le premier pas vers la reconnaissance faciale dans l'espace public a été fait en 2019. Ainsi Nice a expérimenté la reconnaissance faciale à l'occasion du dernier festival pour retrouver un cobaye volontaire perdu dans la foule.

“Big Data de la tranquillité publique”, un outil de police prédictive lancé à Marseille, il y a près de deux ans

À Marseille 1 500 caméras sont installées dans les rues et une cinquantaine de policiers municipaux observent en permanence ce qui s'y passe. L'ambition de la ville est d'automatiser cette surveillance, une “vidéoprotection intelligente”. Il s'agirait de créer une alerte lorsque quelque chose d'anormal serait détecté : écriture de tags, individu par terre, dépose d'objets encombrants, regroupements de personnes, vol, destruction de mobilier urbain, etc. Elle se déploierait en vue de contrôler des foules selon des critères comme un rassemblement, des mouvements de foules, une échauffourée, un accident, un individu déambulant de façon répétitive dans un secteur donné, etc.

Cette technologie aiderait la police à agir plus rapidement et aussi à utiliser des éléments significatifs, comme la reconnaissance d'un vêtement, permettant de retrouver plus vite des images à exploiter.

Ce procédé est en phase de test et l'étude d'impact sur la protection des données est encore en cours d'instruction. Par ailleurs, la possibilité de suivre un individu de caméra en caméra et un module de détection sonore sont envisagés en attendant un cadre réglementaire.

Dès à présent, le fait de ne pas marquer l'arrêt à un stop, stationner en double file, etc. peut être sanctionné grâce aux plaques d'immatriculation. Pour les piétons, c'est plus difficile. Cela implique la reconnaissance faciale, qui est technologiquement possible, mais pas encore réglementée (1).

Un danger pour la liberté pas pour le crime

En 2018, Laurent Mucchielli a écrit “Vous êtes filmés”. Il souligne que seulement 2 % des délits ont été élucidés par ce moyen dans trois villes du sud de la France. À Nice, se trouve une caméra pour 600 habitant·es et 125 fonctionnaires scrutent les écrans du Centre de supervision urbaine (CSU) qui coûte 10 millions par an. En 2010, grâce à la vidéo-surveillance, 213 interpellations y auraient été réalisées. Ce qui, ramené aux 17 670 atteintes aux personnes recensées la même année, donne le nombre ambitieux de 1,2 % de taux d'élucidation.

Et cela n'a pas empêché un camion de faucher les spectateur·trices d'un feu d'artifice sur la promenade des Anglais le 14 juillet 2016 (2).

Le Health Data Hub

En décembre 2019, était inaugurée par Agnès Buzyn la plate-forme nationale nommée le Health data hub (HDH). C'est un “guichet unique, assurant un accès simplifié, effectif et accéléré aux données”, “une structure partenariale entre producteurs et utilisateurs de données, qui pilotera l'enrichissement continu mais aussi la valorisation du système national de santé”. Son but sera d'élargir ce “patrimoine commun” que constituent les données recueillies par l'assurance maladie

(1) <http://cqfd-journal.org/Videosurveillance-automatisee-on>

(2) <http://cqfd-journal.org/Camera-pourquoi-sans-repit-m-epies>

en y ajoutant les gisements de données présents dans les CHU ainsi que celles récoltées par les médecins de ville et les pharmacies.

Le HDH sera mis à contribution pour la recherche en intelligence artificielle. Il entre dans le cadre de la valorisation des partenariats public/privé dans la conversion numérique du secteur de la santé. Il vise aussi à remplacer des actes médicaux comme le suivi biologique et le diagnostic par des algorithmes. Enfin, il fait appel à Microsoft comme hébergeur de données.

Ce dernier point pose la question de la sécurité des données car le Règlement général sur la protection des données (RGPD) à l'échelle européenne n'est pas pleinement capable de contrôler Microsoft qui dépend du Cloud Act, son équivalent étatsunien. Il n'y a pas non plus de garantie concernant la circulation éventuelle des données sur le marché des assureurs, des banques ou autres. En effet, les données de santé s'avèrent être, pour le secteur numérique et notamment les GAFAM, un enjeu. Ainsi Google a vu un quart de son budget redirigé vers la santé. C'est pourquoi, le 12 octobre 2019, le rapport de la mission de préfiguration du HDH soulignait : *“La souveraineté et l'indépendance de notre système de santé face aux intérêts étrangers, ainsi que la compétitivité de notre recherche et de notre industrie dépendront de la vitesse de la France à s'emparer du sujet”*.

Concrètement, il existe un risque de perte de savoir-faire lié à l'automatisation des diagnostics et un problème déontologique de diffusion d'informations sensibles. De même, l'influence majeure de la description des causes des maladies et de la symptomatologie sur les diagnostics détermineront la prescription médicamenteuse. Les laboratoires pharmaceutiques y apportent donc une attention intéressée (3). Cela signifie que les ingénieurs, les représentants du corps médical et de la recherche dans le cadre des processus de standardisation devront s'extraire de toute influence des lobbys pharmaceutiques.

Le recours à l'intelligence artificielle correspond au développement des soins ambulatoires et du “monitoring continu”. C'est-à-dire le suivi extra-hospitalier des maladies, notamment chroniques (diabète, cancer, etc.) via les nouvelles technologies (montres connectées, smartphones, applications de suivi en direct du métabolisme et de suggestion de comportements alimentaires et sportifs ou médicamenteux). Cette médecine algorithmique reposerait en fin de compte

sur un écran de smartphone dictant au patient les diagnostics et l'auto-médication en lieu et place des praticiens médicaux et hospitaliers. Dans l'immédiat, nous sommes en réalité face à une volonté de réforme politique censée favoriser la rentabilité des hôpitaux privés et la réduction des coûts de gestion des hôpitaux publics.

“La science et la technologie apparaissent ici comme les prétextes d'une marchandisation généralisée des comportements humains, biologiques et sociaux dont rêvent les entrepreneurs de la Silicon Valley” (4).

Une société de contrôle



Le fichage généralisé des données biologiques des populations, les techniques de géolocalisation pour freiner la propagation de Covid-19, le “Big Data de la tranquillité publique”, le compteur connecté Linky, etc. préfigurent une normalisation politique de méthodes intrusives et continues. Un exemple : “Gendnotes”, une application réservée aux gendarmes, sera utilisée “à l'occasion d'actions de prévention, d'investigations ou d'interventions nécessaires à l'exercice des missions de police judiciaire et

administrative”. Parmi les données qui pourront être collectées figurent des informations “relatives à la prétendue origine raciale ou ethnique, aux opinions politiques, philosophiques ou religieuses, à l'appartenance syndicale, à la santé ou à la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle” (5).

L'accélération de la généralisation des procédures numériques imposées dans les rapports avec les administrations précipite la possibilité de centraliser l'ensemble des données personnelles couplées avec celles disponibles par ailleurs et permettra de créer un portrait complet de chacun de nous à la disposition du pouvoir. La société de contrôle est avancée.

Un exemple de “contre-insurrection intérieure”

On s'est gaussé de la surveillance de masse en Chine comme par exemple du nombre de feuilles de papier toilette distribuées dans les WC publics lié à une reconnaissance faciale. La politique menée au cours de la crise sanitaire par le pouvoir chinois est beaucoup moins drôle.

(3) <https://www.latribune.fr/supplement/la-tribune-now/comment-le-pfizer-healthcare-hub-france-accelere-la-croissance-des-startups-du-digital-836475.html>

(4) <https://lvsl.fr/le-health-data-hub-ou-le-risque-dune-sante-marchandise/>

(5) https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2020/02/28/faut-il-s-inquieter-du-decret-autorisant-un-traitement-automatise-de-donnees-a-caractere-personnel_6031164_4355770.html

Léon Alicem raconte : «À l'entrée de chaque bâtiment public, à l'entrée de chaque magasin, à l'entrée de chaque bus, des agents contrôlent la température et empêchent les individus fiévreux d'accéder à l'espace en question. [...] Par ailleurs, j'ai dû me soumettre à un nombre assez ahurissant d'interrogatoires relatifs à ma condition de santé et à mes antécédents de voyage des deux mois précédents. Mes employeurs, le comité de surveillance de ma résidence et la police sont ainsi venus m'interroger, voulant connaître jusqu'aux numéros des trains que j'avais empruntés lors de mes récents déplacements. [...] La ville a récemment lancé une application destinée à « faciliter et fluidifier l'enregistrement et l'accès aux espaces publics ». Comprendre : « systématiser et généraliser le fichage et le contrôle des déplacements ». [...] Ou comment, sous couvert d'un état d'urgence épidémique, mettre en place un dispositif de contrôle total des faits et gestes, des déplacements et fréquentations de chaque individu. Tout sera tracé et enregistré de manière centralisée. Dispositifs de contrôle des déplacements ou censure d'Internet, au fond ces phénomènes convergent vers des objectifs communs et résultent des mêmes logiques. À travers cette application, se dessine ainsi un nouveau dispositif numérique participant à l'accomplissement panoptique d'une surveillance de masse paroxystique».

La surveillance est systématiquement intrusive : «Surveillance et censure pénètrent jusqu'aux conversations privées sur la messagerie WeChat. [...] Les algorithmes de la messagerie analysent le contenu sémantique des images et des textes envoyés par l'émetteur et suppriment les contenus « indésirables » avant leur réception par le destinataire, si bien qu'il est impossible d'échanger des propos privés relatifs à des sujets « sensibles »».

Il conclut par : «L'imaginaire viral, à grand renfort de toutes les prédispositions à la peur qu'il véhicule, est donc en train d'imposer un ethos épidémique refaçonant profondément ce qu'il était convenu d'appeler il y a encore peu de temps, la vie» (6).

En guise de conclusion provisoire

Emprunté à la revue **Chuang** : «La destruction causée par une accumulation sans fin s'est étendue à la fois vers le haut dans le système climatique mondial et vers le bas dans les substrats microbiologiques de la vie sur Terre. De telles crises ne feront que se multiplier. Alors que la crise séculaire du capitalisme prend un caractère apparemment non économique, de nouvelles épidémies, famines, inondations et autres catastrophes «naturelles» seront utilisées pour justifier l'extension du contrôle de l'État, et la réponse à ces crises sera de plus en plus l'occasion d'exercer des outils nouveaux et non éprouvés de contre-insurrection. Une politique communiste cohérente doit saisir ces deux faits ensemble. Sur le plan théorique, cela signifie comprendre que la critique du capitalisme s'appauvrit chaque fois qu'elle est coupée des sciences dures. Mais au niveau pratique, cela implique aussi que le seul projet politique possible aujourd'hui est celui qui est capable de s'orienter sur un terrain défini par un désastre écologique et microbiologique généralisé, et d'opérer dans cet état perpétuel de crise et d'atomisation» (7).

Michel Bonnard, 10 mai 2020 □

(6) <https://lundi.am/Depuis-la-Chine-De-l-imaginaire-viral-a-l-ethos-epidemie#nb77-1>

(7) <https://dndf.org/?p=18327>

Vigilance orange

Cela ressemble à une alerte météo, mais non, c'est le titre qu'a choisi Marie-Claire Calmus pour son recueil de nouvelles publié aux éditions Édinter, qui est aussi le titre de la dernière d'entre elles. Vingt-trois fictions ancrées dans la vie ordinaire, comme des témoignages imaginaires, qui dénoncent par touches successives la société de contrôle, la suspicion permanente. Parfois désenchantés, parfois invitant à la révolte, ces récits nous font sentir l'emprise étouffante d'une société où tous les pans de la vie individuelle et collective sont soumis à la norme, où la surveillance aussi bien institutionnelle que mutuelle s'exerce en permanence. Mais ils présentent aussi des démarches vitales, fictives ou réelles, entreprises pour survivre. Publié en février 2020, peu avant le confinement, ce recueil prend une nouvelle résonance dans le contexte actuel d'"état d'urgence sanitaire".

Marie-Claire Calmus poursuit également la publication de ses **Chroniques de la Flèche d'or**. Ce sixième volume rassemble 58 textes, commentaires et réflexions. Rédigés de 2015 à 2018, au fil des réactions qu'ont suscité les événements, ils constituent un ensemble où domine le politique, au sens large comme au sens le plus courant. Comme par exemple la chronique «*De la perversion de la démocratie*» qui s'achève sur le questionnement récurrent du «vote utile». On pourrait aussi citer «*Rôle et fonction*», ou encore «*Du harcèlement sexuel ou prise de corps en otage*».

Les deux ouvrages de M. C. Calmus sont disponibles sur place à la librairie de l'EDMP, ils peuvent aussi être commandés.

Raymond Jousmet □

◆ **Chroniques de la Flèche d'or, sixième volume**, Marie-Claire Calmus, éditions Rafael de Surtis, novembre 2019, 96 p., 15 €.

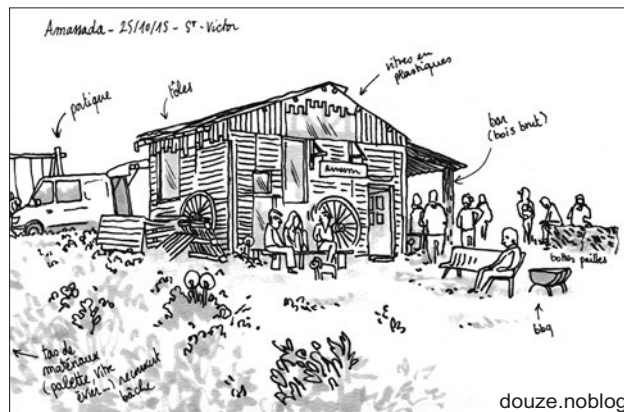
◆ **Vigilance Orange**, Marie-Claire Calmus, éditions Édinter, février 2020, 84 p., 13 €.

L'Amassada en procès

Dans la foulée de l'expulsion du 8 octobre 2019, quatre militant-es de l'Amassada ont été inculpé-es et devaient être jugé-es à Rodez le 11 mars. Le tribunal s'est prononcé sur les demandes de nullité le 22 avril. Elles ont été rejetées et le procès se déroulera le 10 juin.

Les demandes de nullités ont été rejetées. Toutes. Autant vous dire que malgré ce que nous vivons en ce moment, la justice tient à ce procès, elle compte bien juger ces personnes qui se battent face à un libéralisme qui n'a honte de rien. Cela se déroulera le 10 juin à Rodez et on vous y attend au moins aussi nombreux et nombreuses que la dernière fois.

Même si ce virus bouleverse bien des choses, cela n'affecte en rien notre détermination à nous battre et même si des choses changeront probablement, l'opportunité sécuritaire qu'est en train de saisir l'État nous semble importante à comprendre et à combattre dès maintenant. Soutien aux révolté-es dans les banlieues et partout où la rage se déconfiné.



Plus de 10 ans de lutte contre le méga-transformateur et ses 3000 éoliennes

En 2008, l'ancien maire de Saint-Victor-et-Melviu passe en catimini un arrêté autorisant l'implantation sur la commune d'un deuxième transfo.

Malgré les magouilles, la population apprend l'existence du projet et n'a de cesse depuis ce jour de le contester. La lutte s'étend au-delà du village, rassemblant petit à petit des habitant-es de l'Aveyron puis des collectifs anti-éolien pour finir par rayonner à l'échelon national, voire international.

L'Amassada (assemblée en occitan) voit le jour et une première cabane est érigée avec la complicité des habitant-es et des camarades d'autres luttes. En quelques années, c'est autour de ce qui est devenu un hameau, que se construira une base de la contestation de la transition écologique.

La journée du 10 mars à Rodez

Mardi 10 mars, il est dix-huit heures à la grange de Floyrac, les gens arrivent par grappes de tout l'Aveyron et de bien plus loin pour assister aux conférences en soutien aux inculpé-es du lendemain. Le lieu n'est pas commun pour les rats des villes et des champs que nous sommes.

C'est une ancienne dépendance du château du même nom, habituellement dévolue à la musique classique, la peinture et leurs publics plutôt huppés. Ce lieu culturel ruthénois a, au cours du mouvement gilet jaune, été ouvert de manière totalement gratuite par ses deux sympathiques responsables à toutes sortes de réunions et de conférences bigarrées.

Concerts et expositions ont cependant continué. Cet élargissement de destination provoque, paraît-il, l'agacement certain de la préfète M^{me} de la Robertie. Sur le balcon intérieur est accroché une énorme banderole qui clame dans une calligraphie parfaite : "Contre la cécité de la raison d'État, l'État de nécessité".

Le décor étant maintenant posé, imaginons deux des quatre inculpé-es, flamboyantes, monter sur scène et lire ce texte qui replace l'évènement dans la lutte contre le transfo de Saint-Victor.

Le projet du transfo, c'est quoi ?

Un poste de transformation électrique s'étalant sur 5 ha de terres agricoles (15 ha prévus à terme) comprenant son lot de nuisances : ondes électromagnétiques, gaz extrêmement dangereux sous pression, composants électroniques, etc. À cela s'ajoute le doublement de la ligne THT et le déploiement de nouvelles lignes HT, le tout passant au-dessus du village. Car l'objectif d'un transfo de cette taille n'est pas de permettre une meilleure répartition de l'énergie, mais bien d'envoyer toujours plus d'électricité, toujours plus loin, pour la vendre au plus offrant. Et tout cela sous les auspices des bourses européennes de l'électricité qui en font un produit comme un autre, géré par le marché.

Mais le projet du transfo ne s'arrête pas là... car dès l'origine, RTE (Réseau de transport d'électricité, filiale d'EDF) justifie ce projet par l'extension tout azimut des éoliennes industrielles sur l'Aveyron et les départements limitrophes.

Les grandes éoliennes n'ont rien d'écologique, elles ne se substituent à aucune autre énergie carbonée, elles s'ajoutent à la production existante et la logique reste bien de produire toujours plus pour amasser toujours plus de profits. Mais par un tour de passe-passe médiatique et de propagande étatique, cette industrie qui détruit des milliers de vie à l'autre bout du monde est devenue verte et écologique en passant la frontière.

Cinq ans d'occupation

Nous ne sommes plus dupes de ces mensonges, nous voulons stopper le massacre de nos "païs" et construire ensemble un monde meilleur, pour nous, nos enfants, leurs enfants... Cette utopie nous l'avons vécue et partagée pendant cinq ans, sur ces terres ventées du Sud Aveyron.

Nous avons érigé par nos corps, par nos fêtes, par nos têtes, par notre amour, une commune libre où tous nous pouvions nous retrouver, échanger, débattre et comprendre mieux les mécanismes d'asservissement et de propagande du système capitaliste, afin d'imaginer de nouvelles façons de lutter.

Même si nous avons retardé le projet, "*force doit rester à la loi*" comme a dit M^{me} la préfète, et il semble que nous dérangions un peu trop cette loi et ceux qui la font. Par un matin d'octobre dernier, ce sont près de 200 gendarmes, deux blindés et toute la clique des services associés qui débouleront sur la plaine pour raser ce hameau dans lequel nous vivions.

Et même si cette journée-là a vu nos cabanes s'effondrer, l'utopie, elle, est restée et tout ce que nous avons partagé est encore là, dans chaque personne qui a passé une heure, un jour, un an sur ce site. Et nous continuerons à défendre nos idées, nos vies. Ni la destruction, ni la répression, ni la criminalisation ne sauront venir à bout de ce que nous sommes !

Ainsi l'assemblée a pris l'habitude de la schizophrénie : annoncer la mauvaise nouvelle dans la joie !

Dénoncer le "système technicien"

La mauvaise nouvelle : il n'y aura pas de transition par la technologie.

Jacques Ellul, dès les années 50 le disait, "*ce n'est pas la technique elle-même qui est en cause, c'est le système technicien*". C'est-à-dire la politique que les technologies engendrent : système de contrôle normalisé, numérisation, répression des oppositions.

Pour fabriquer ces éoliennes, il faut un système industriel de grande ampleur, un système qui colonise les territoires et les esprits, qui va chercher les terres rares à l'autre bout de la planète, détruisant des équilibres de productions, des équilibres sociaux au mépris des peuples.

Autre mauvaise nouvelle maintenant bien documentée : les sources d'énergie ne se remplacent pas, elles

s'additionnent ; le charbon ne remplace pas le bois, le nucléaire ne remplace pas le charbon, le prétendu renouvelable (éolienne, solaire) ne remplace pas le nucléaire.

Mais les intérêts industriels et financiers continuent de le faire croire, alimentant les délires extractivistes. Ce sera le propos de Christophe Bonneuil.

C'est pourquoi les colporteurs de mauvaises nouvelles seront empêchés par tous les moyens de la répression et de la contre-révolution.

L'Amassada en a été la cible constante depuis plusieurs années.

La bonne nouvelle viendra de la convergence des luttes de ces derniers temps où il deviendra évident que l'occupation des ronds-points et celle de la Plaine à Saint-Victor relèvent de la même logique. Comme tous les mouvements de ces dernières années, l'Amassada s'est vu criminalisée par l'arsenal policier et judiciaire, devenu les mercenaires des puissances industrielles. Le procès du 11 mars en est une démonstration supplémentaire : quatre personnes arrêtées, placées 48h en garde à vue et ressortant avec une liste à rallonge de chefs d'inculpation.

Mercredi 11 mars, au tribunal

Il doit être midi quand nous arrivons devant le tribunal, très vite nous sommes au moins 200. Les flics sont relativement bien cachés derrière le bâtiment. La place est à nous. Les parasols et barnums sont déployés, un buffet et une table d'info (dont le nouvel **Empaillé**) s'installent. L'ambiance est survoltée. Se défendre en invoquant l'état de nécessité, c'est en fait attaquer, ou en tous cas mettre la bourgeoisie devant ses responsabilités, ce qui est beaucoup plus jouissif que de subir des accusations d'outrage ou de caillassage.

Le texte lu la veille est relu par d'autres voix. La Talvera gonfle sa cornemuse et siffle son pipeau, la Talvera, c'est notre organe musical de bataille, c'est "*la nature qui se défend*", c'est l'outrage de la chèvre qui prend Rodez, c'est notre rythme pour les combats. Il est 14h, les camarades inculpé-es répondent aux journalistes et gravissent les marches, elles et ils sont beaucoup plus classes que les stars à Cannes ! 200 voix entonnent un dernier encouragement : "*RTE dégage de notre paysage, ton transfo, tes pylônes et tes crédits carbonés seront balayés bien loin de nos contrées... allez, allez, allez...*". Une longue file de soutiens suit les inculpé-es dans l'audience.

Un soutien festif et déterminé

Et pour ceux qui restent devant le tribunal, c'est une audience libérée, sens dessus-dessous. Des prises de paroles s'organisent, nous entendrons la conf^e Aveyron, les Gilets jaunes de Rodez, la CGT qui a gagné son combat à la poste de Cassagnes Bégonhès, les comités de soutien Amassada de Nantes (celle de Bretagne) et de Toulouse, des gens en lutte contre le glyphosate, des

personnes venues alerter sur la méga-décharge de Decazeville... Il y aussi TNE (Collectif Toutes Nos Énergies) qui distribue son **Détoccigène**, version détournée du magazine **Occigène**, organe de propagande pro-expansion énergétique de la Région Occitanie et de ses parcs naturels. On y apprend la récurrence des dérogations préfectorales accordées aux promoteurs éoliens pour déroger à la destruction *“d’habitat d’espèces protégées voir menacées”* ou pour passer, en Lozère, une tranchée de 20 km à travers *“ruisseaux et zones humides”*. **Détoccigène** ironise : *“décidément le plan de bataille pour la pérennité de l’or bleu n’est pas encore tout à fait au point”*. Les digestats liquides des méthaniseurs polluent les eaux souterraines de Gramat. L’économie verte de la couleur des dollars n’est que le régime d’exception administratif le plus avancé de toute l’économie capitaliste ! Partout il faut multiplier sans fin les ressources en énergie pour excaver les sols, pour remplacer nos gestes, pour capturer de la donnée, pour sécuriser la spéculation. Y a toujours pas les flics habituels aux grilles, alors on prend le parvis du tribunal, à l’ombre fraîche des cèdres du Liban, c’est beaucoup plus agréable pour danser sur la Talvera.

Voyant l’heure avancer (16h30) et la première affaire monopoliser la cour, nous décidons de nous organiser pour rester. La bouffe c’est toujours la première des questions révolutionnaires. Les GJ ont l’habitude, une équipe part chercher le barbecue, une autre les saucisses et du vin. Des légumes sont achetés pour faire une soupe. *“On est là, on est là, même si RTE ne veut pas, nous on est là, contre le transformateur et pour un monde meilleur...”* Beauté de la présence, de la pure et simple présence. La sono des GJ passe en mode boum. Dernière pause d’audience pour les inculpé-es qui prennent un dernier souffle de force collective.

Une inculpée raconte

D’abord, la longue attente pendant le premier procès, de 14h à 18h, avec les juges qui se retirent à deux reprises pour statuer sur les demandes de nullités qui seront finalement balayées. Quatre heures tendues à assister à un procès qui n’est pas le nôtre, la boule au ventre en voyant la proc’ et les juges s’énerver vigoureusement sur la partie de la défense. On s’inquiète de savoir si dehors il n’y a pas de lassitude, si tout le monde est encore là... Encore une grosse demi-heure de pause.

18h c’est enfin à nous de passer à la casserole. Le juge lit les deux pages d’inculpation du premier prévenu, puis les mêmes deux pages pour la deuxième prévenue, et encore pour les troisième et quatrième. La scène relève du théâtre de l’absurde :

- le juge (toujours la même litanie) ;
- dehors, les copains chantent : *“RTE, dégage de notre paysage...”*.

La chanson se mêle harmonieusement à la lecture du juge, particulièrement quand celui-ci est obligé de reprendre les dix lignes d’insultes aux flics.

Notre avocat plaide à son tour la nullité, en pointant les nombreux travers du dossier, relativement vide du côté de l’accusation, les seules “preuves” résidant dans les déclarations des gendarmes, dont pas un n’est présent dans la salle. Ça fait de la présence hostile en moins, la salle est pleine et toute acquise à la cause. Après l’exposé des multiples points problématiques (dépositions enregistrées en même temps, nombreux copiés-collés, problèmes dans les énoncés des convocations...) les juges se retirent pour étudier la demande de nullité.

L’attente et la frustration

Encore une demi-heure... la cour revient dans le tribunal. Nous sortons souffler, les soutiens sont toujours là et vaillants puisqu’un repas est en train d’être préparé. À notre retour dans l’audience, c’est la surprise, la demande n’est ni balayée, ni accordée, la cour demande un délai pour statuer... elle rendra sa réponse le 22 avril. Si nullité il y a nous serons relaxé-es, dans le cas contraire nous serons jugé-es le 10 juin. Nous sommes partagé-es entre soulagement et frustration.

Soulagement parce qu’il est 19h30 et que partir pour trois heures de procès n’aurait pas été en notre faveur à cause de la fatigue accumulée.

Soulagé-es parce qu’il y a suffisamment de matière pour titiller la nullité. Frustration, parce que nous étions prêt-es et que nous avions envie de défendre à la barre la noblesse de notre combat. Nos “grands” témoins aussi étaient chauds, et nous sommes aussi frustré-es de ne pas pouvoir les entendre. Heureusement que Christophe Bonneuil a pu faire une conférence la veille. Aussi bien nous repartirons les coudes serrés à Rodez le 10 juin. Peut-être pour ramasser, mais avec la tête haute !

D’ici là, on a obtenu l’allègement du contrôle judiciaire, on ne doit plus pointer au comico, mais on est toujours interdit-es de Saint-Victor et Melvieu.

La lutte continue

Mais nous ne nous laisserons pas intimider, les idées ne manquent pas, ni la détermination pour les mener à bien. Nous continuerons avec toutes celles et ceux qui le veulent, à agir pour dénoncer la farce destructrice de la transition écologique !

Nous avons déjà prévu une marche du vent à la fin des vacances d’été, qui viendra renouveler la fête du vent de ces cinq dernières années, habituellement organisée en septembre !

Pas res nos arresta !

L’Amassada ☐

Nation, identité, religion

Nation, identité, religion : les trois concepts sont distincts. Accolés, cela sonne comme un slogan fasciste. Et c'est en les confondant qu'on fait le lit du fascisme.

UN

“Tiens, encore un acrobate !” Nous sommes dans un train, dans la campagne auvergnate. Je lui désigne un christ en croix juché sur un sommet, par la fenêtre. Il me regarde sans comprendre. Je lui parle alors de cet autre christ qui fait la polémique dans un village où certains veulent l'installer, je lui montre l'article dans la feuille locale. J'essaie de lui expliquer à quel point cela agresse, cela oppresse. Cela ne fait pas que défigurer le paysage. C'est l'imposer dans l'espace public de toutes et tous. C'est bafouer la loi du 9 décembre 1905, “*la République assure la liberté de conscience*”, primordiale, refusant toute domination des esprits, qu'elle soit idéologique ou religieuse. **Loi de séparation des Églises et de l'État**, qui institue la laïcité.

De nouveau, il marque un temps d'arrêt. Lui, il ne connaît pas ce mot. J'essaie de trouver la traduction anglaise, mais “secularism” ne m'aide pas plus pour expliquer le concept. Andrija est serbe, il a 24 ans, il est né et vit à Belgrade. La Serbie possède un riche patrimoine religieux, quantité de monastères chrétiens orthodoxes avec des peintures anciennes, remontant au Moyen-Âge. Andrija est athée, comme son père. Son grand-père maternel, toute sa vie athée convaincu, partisan entier dans la Yougoslavie de Tito, s'est converti sur ses vieux jours, revirement qui lui vaut bien des boutades.

Il me parle de l'histoire de son pays. Comment, avec une telle position géographique, les Serbes ont payé systématiquement le prix du sang à l'époque où l'Empire romain d'Occident les considérait comme le dernier rempart du christianisme face aux Ottomans (1). Puis les cinq siècles d'occupation turque. La Serbie, périodiquement, reprend les armes pour l'indépendance. Y répondent une répression sanglante, des représailles implacables. *La Tour aux crânes* (voir ci-contre), édifiée par les Turcs avec les têtes des Serbes, plus au sud du pays, dans la ville de Nis, illustre encore les massacres. Les Turcs voulaient que les Serbes s'en souviennent ; les Serbes n'oublieraient pas.

L'église serbe a soutenu et étayé la lutte pour l'indépendance. Pour elle-même d'abord. Partout elle a, de son côté, cherché à se maintenir, dans le peuple serbe où qu'il

soit. Quand les Serbes, chassés par les Ottomans, se retrouvaient en exil. Quand les Serbes étaient dans les confins militaires de l'Autriche-Hongrie catholique, utilisés comme garde-frontières. Quand elles et ils étaient sous l'occupation turque musulmane. Elle a bataillé pour sa propre indépendance aussi en tant qu'église (autocéphalie), qu'elle a obtenue.

Bref, résume Andrija, l'église serbe a joué un rôle important pour le pays. La majorité des Serbes l'ont intégrée comme un facteur facilitateur de l'existence de l'identité serbe. Du coup, les croix semblent faire partie du paysage... Nous en revenons au point de départ de notre discussion. Je lui parle de Novi Pazar, à majorité musulmane, et de la région du Sandzak dont elle est la ville principale, au Sud-Ouest de la Serbie. Je l'interroge, quelle est son impression quand il voit des minarets ? Son visage se ferme. Oui, cela le frappe. Bien sûr, pour un Belgradois, c'est inhabituel. Tout à coup, le signe religieux est remarquable, il s'impose au regard. Petit à petit, on en revient à la laïcité. Dans la nation serbe, il y a des athées et des croyants en différentes religions. L'espace public, à qui est-il ? Ni aux unEs, ni aux autres. Une citation, dont je chercherai la lettre exacte plus tard, me revient en mémoire. “*L'universalisme n'est pas une option arbitraire et répressive à l'égard des particularismes, mais bien plutôt ce qui leur permet de coexister pacifiquement en leur fournissant le seul régime d'affirmation qui n'engendre ni la guerre ni l'enfermement dans la différence. Pour cela, la préservation d'une sphère publique qui leur est soustraite est décisive*” (2).

La discussion touche à sa fin. Les villages défilent, s'échappent de chaque côté des rails. Les yeux dans le lointain, chacunE suit le fil de ses pensées. Lui quelque part avec ces habitantEs qui se battent contre l'installation d'une croix sur la colline. Moi, toujours stupéfaite que la laïcité, qui me semble si naturelle, soit parfois si méconnue.

DEUX

“No religion”. Il a appuyé ses mots et les a pesés, comme s'il les gravait. Sans élever la voix, mais avec un ton sans réplique. Pour arrêter là les religions, pour qu'on se souvienne. D'autres disent “plus jamais ça”.

(1) Pour aller plus loin, voir l'ouvrage très documenté *Histoire du peuple serbe*, sous la direction de Dusan T. Batakovic, éd. L'Âge d'Homme, 2005.

(2) Henri Pena-Ruiz, *Dictionnaire amoureux de la laïcité*, p. 216-219, Plon 2014.



“Je voyais une large tour blanche s'élever au milieu de la plaine brillante comme du marbre de Paros ; le sentier m'y conduisait ; [...] je m'assis à l'ombre de la tour pour dormir un moment ; à peine étais-je assis que, levant les yeux sur le monument qui me prêtait son ombre, je vis que ses murs, qui m'avaient paru bâtis de marbre ou de pierre blanche, étaient formés par des assises régulières de crânes humains. Ces crânes et ces faces d'hommes, décharnés et blanchis par la pluie et le soleil, cimentés par un peu de sable et de chaux, formaient entièrement l'arc triomphal qui m'abritait ; il peut y en avoir quinze à vingt mille”.

Lamartine, *Voyage en Orient* (1833).

Igor a 45 ans, il est Suédois. Bosnien réfugié en Suède où il a obtenu la nationalité, la laïcité est pour lui une évidence. Sur notre route vers Doboj, en Bosnie, il ne peut pas pardonner. Il dit qu'il a perdu dix ans de sa vie, mais en fait c'est bien plus. Un jour, la guerre a été là, et les gens ont été fichés, séparés. Sur les cartes d'identité, la mention de la religion a fait son apparition. Son père, reconnu de filiation serbe, a pu rester et continuer à travailler à Doboj, qui allait appartenir à ce qui est aujourd'hui la République Serbe de Bosnie-Herzégovine.

Sa mère n'a pas eu la même chance. Sur sa carte, par déduction, on lui appose la mention “musulmane”, réservée aux Bosniaques. Elle n'est pas musulmane, peu importe. La mention athée n'existe pas. Elle doit partir.

Igor n'a pas vingt ans alors, il distribue toutes ses affaires aux copains, sa collection de disques vinyles, à droite à gauche. Histoire ordinaire de réfugiés. De nuit, une femme, avec ses deux enfants, entreprend un long et incertain voyage pour gagner un endroit sûr. Ce sera la Suède.

La laïcité, ici et ailleurs

On entend parler de “laïcité à la française”. Expression fautive, idée fautive : la laïcité est tout ce qu'il y a de plus universel. L'extrait du *Dictionnaire amoureux de la laïcité* d'Henri Pena-Ruiz, reproduit ci-dessous, l'illustre bien.

“Présenter la laïcité comme une « donnée culturelle », c'est conjuguer une étrange amnésie à l'égard de l'histoire et une cécité à la géographie. Un retour sur le passé montre à l'évidence que la laïcité n'est pas un produit spontané de la culture occidentale, mais une conquête, accomplie dans le sang et les larmes, contre deux millénaires de tradition judéo-chrétienne de confusion mortifère du politique et du religieux. Quant à la géographie, elle nous apprend que l'idéal laïque est défendu aussi bien en Inde qu'en Algérie, au Mexique qu'en Slovénie, en Turquie qu'en Pologne. Il n'est pas vrai que le mot “laïcité” soit si peu répandu : il a son équivalent dans les grandes langues, même s'il est peu usité dans certains pays en raison des survivances du pouvoir religieux qui y règne. L'important d'ailleurs n'est pas dans le terme, mais dans la nature des principes qui s'y trouvent reconnus. [...]”

L'idéal laïque unit les hommes par ce qui les élève au-dessus de tout enfermement. Il n'exige aucun sacrifice des particularismes, mais seulement le minimum de recul qui permet de ne pas leur être aliéné, et de les vivre comme tels, voire de les remettre en question. [...]”

La laïcité ne requiert pas des sujets humains abstraits, désincarnés : elle refuse seulement de tenir pour « culturels » et respectables, des rapports de pouvoir, fussent-ils enveloppés dans des coutumes qui à la longue les font paraître solidaires de toute une « identité collective ». Difficile question des rapports entre droit, politique et culture. Contester une tradition rétrograde, ce n'est pas renier ses racines, mais distinguer les registres d'existence en évitant de confondre la fidélité à une culture et l'asservissement à un pouvoir.

La personne concrète se découvre alors sujet de droit, capable de vivre en même temps sans les confondre la mémoire vive d'une culture et la conscience distanciée de certains « usages » dont elle entend s'émanciper.

Extrait du *Dictionnaire amoureux de la laïcité* d'Henri Pena-Ruiz, Plon 2014, p. 757-759.

Igor ne pardonne pas à son père, non plus. D'être resté. De n'avoir pas été là, à leurs côtés. De ne pas les avoir suivis et protégés là-bas, dans la violence des camps de réfugiés.

Arrivés à Doboï, nous montons les quatre étages qui mènent à l'appartement où il a grandi. Son père s'y est réinstallé après la guerre. Certains meubles ont survécu, à la cave. Je découvre une fresque sur le mur du palier. Igor dit, j'ai peint cela, j'étais jeune... répond à mes questions, ici, c'était ma chambre, ce lit, c'était le mien, ressorti de la cave, avant il y avait aussi celui de ma sœur, le même. Tout est factuel. Aucune nostalgie, aucun attachement. Rien de tout cela n'a plus de valeur, c'est une autre vie, la vie de quelqu'un d'autre. C'est cassé depuis longtemps. Seule la colère est restée. La réalité d'Igor depuis, c'est l'exil.

J'ai rencontré Lejla bien plus tard, en janvier 2020. Elle a une autre histoire. Réfugiée en France, elle y a fait ses études et est revenue et vit à Sarajevo où elle est née. Aujourd'hui professeure de français, elle me parle de ces écoles de la Fédération de Bosnie-et-Herzégovine (3) au sein desquelles les classes sont encore constituées selon la religion des élèves. Je suis effarée. La volonté de faire de la religion un élément constitutif de l'identité a donc ici perduré. Pourtant, on sait où cela a mené. Tout ramène à l'idée que combattre l'immixtion des religions partout dans la sphère publique ne peut qu'être libérateur. Et indispensable à la paix. La religion ne saurait être un facteur identitaire ou national.

TROIS

Janvier 2020. Me revoilà à Istanbul, une des villes les plus cosmopolites et modernes de Turquie, assurément. Pendant la descente de l'avion, à l'approche, je m'étonne : que fait cette énorme mosquée sur le tarmac ? Je ne me souvenais pas de cela il y a sept ans... Il est vrai qu'il s'agit du nouvel aéroport, ouvert en 2018. Y en avait-il une dans l'ancien site ? Peut-être ne l'avais-je pas vue ? Dans l'aéroport, la signalisation pour s'y rendre me trouble encore. Un instant, j'imagine une église à chaque gare, dans chaque aéroport. Oppressant. Je chasse ces images de mes pensées pour me diriger vers les files d'attente de contrôle des passeports. Là, nouveau choc. Dans les quatre guérites à ma gauche, des policières en uniforme voilées. Identiques. Je me pose tout à coup la question, est-ce obligatoire ? Partie intégrante de l'uniforme ? À la droite de la file que j'ai intégrée, un rire me fait tourner la tête. Un policier et une policière plaisantent. La femme n'est pas voilée. Mais la Turquie d'Erdogan diffère de celle d'Ataturk, officiellement laïque. Le voile est désormais autorisé pour les femmes fonctionnaires dans l'exercice de leurs fonctions, et

Des écoles laïques !

Le combat pour les écoles publiques rejoint le combat pour la laïcité, particulièrement dans les régions de France, comme en Bretagne, où l'école privée, très présente, reste la sainte école. Inoffensives, les écoles privées ? Superflue, la laïcité ? Petit retour sur les fondements d'une école émancipatrice.

[...] Loi du 9 décembre 1905, consacrant la séparation stricte des églises et de l'État. Les cultes sont désormais cantonnés à la sphère privée de chaque individu qui choisit librement d'avoir une religion, de ne pas en avoir, ou d'en changer. Son article 1 précise que la République "assure la liberté de conscience". Cette affirmation ouvre un champ de liberté énorme, car il implique la responsabilité de l'État, non seulement dans ce qui est (liberté de pensée et d'expression de chaque citoyen), mais dans ce qui doit être, c'est-à-dire la formation des esprits des enfants à l'exercice de cette liberté. La mission fondamentale de l'école de la République laïque, à savoir la formation de citoyens capables de se déterminer librement en toutes circonstances, est ainsi réaffirmée.

Extrait du Dictionnaire de la laïcité sous la direction de Martine Cerf et Marc Horwitz, Armand Colin, 2011, p.91.

L'éthique et la déontologie de l'enseignement laïque [...] Il s'agit d'instituer le sujet libre, non de le présupposer, et quels que soient les conditionnements qui ont pu induire chez l'élève blocages ou préjugés, l'école doit être le lieu où se cultive la distanciation réflexive. Le but n'est pas de détruire les effets de l'éducation familiale, mais de faire advenir d'autres démarches, d'autres références, afin qu'aucun élève ne soit prisonnier de ses origines. C'est un principe de générosité exigeante qui conduit à restituer à toute personne singulière un horizon d'universalité.

Extrait du Dictionnaire amoureux de la laïcité d'Henri Pena-Ruiz, Plon 2014, p. 300-303.

dans les universités... La pression sociale s'exerce. Des espaces de liberté disparaissent. Bientôt, déjà peut-être, la discrète, la neutre, la laïque ou l'athée qui ne porte pas le voile sera l'exception, dévisagée, dérangeante, épinglée, la "mauvaise femme". Je repense au combat du collectif "Femmes sans voile" d'Aubervilliers (4) et à celui de ces femmes arabes contre le port du voile (5), leur incompréhension face à l'attitude d'une partie de la gauche française, qui défend le voile comme une liberté, quand elles vivent son oppression chaque jour, et à plus forte raison dans les classes les plus pauvres ! Où est le soutien des pays laïques ? Où est la gauche ?

(3) Une des trois entités qui composent la Bosnie-Herzégovine avec la République serbe de Bosnie et le District de Brčko.

(4) Pour mémoire, on peut consulter la page <https://www.nouvelobs.com/societe/20160708.OBS4279/elles-militent-contre-le-voile-il-n-est-pas-sacre-il-est-patriarcal.html>

(5) Par exemple, en février 2019, la campagne "Les prisonnières du voile en Algérie" a fait son apparition sur les réseaux sociaux. https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/algerie/algerie-des-femmes-en-campagne-contre-le-port-du-voile_3191905.html



Mescit
Masjid



WC
Toilets

Une voix me tire de mes pensées. C'est à mon tour. Je lève les yeux vers le guichet. La fonctionnaire en exercice me sourit. Je respire. Elle n'est pas voilée. Je lui tends mon passeport.

QUATRE

Cléon-d'Andran (Drôme), Semaine d'Émancipation tendance intersyndicale. C'est l'été, l'année scolaire est finie, nous en profitons pour nous retrouver, refaire le monde, partager nos analyses, débattre, retrouver les copines et les copains, rencontrer d'autres militantEs, visiter le coin... Sur toute une partie du camping, nos tentes, nos tables autour desquelles s'affaire une organisation coopérative bien rodée, caisse

commune, cuisine, courses, rotation. Olivier V. nous raconte que deux hommes en noir, venus démarcher le quidam, ont eu le malheur de s'aventurer au sein de cette partie autogérée du camping. Des témoins de Jéhovah en mission, prosélytes aguerris à la recherche de nouvelles proies. Olivier les a accueillis en leur précisant qu'ils entraient ici dans un repaire "d'athées pratiquantEs". Ils ont fui comme s'ils avaient vu Satan en personne, et nous, on a bien rigolé.

Nous combattons toutes les religions car aucune ne saurait être libératrice, ni représentative de l'identité d'un peuple. Quid sinon des Arabes athées, des Serbes athées, de touTEs les individuEs athées, quelles que soient leur nationalité et leur histoire personnelle ou collective, qui se battent contre l'oppression et l'obscurantisme religieux ?

Claire Demel □

Stop les armes !

*En ce mois de mai 2020, si un secteur n'est pas "en crise", c'est bien celui de la production et de la vente d'armes : durant l'année écoulée, les dépenses militaires ont atteint dans le monde le montant record de 1 917 milliards de dollars, une augmentation de 36 % depuis 1990 (fin du "monde bipolaire" !), comme on peut le lire dans **L'Humanité** du 7 mai.*

L'Organisation Mondiale de la Santé, quant à elle, disposait en 2019 d'un budget de 2 milliards.

Ce sont les États-Unis (près de 40 % des dépenses militaires mondiales), la Chine, l'Inde, la Russie et l'Arabie Saoudite qui sont en tête de ce funeste peloton.

Et l'Europe ? L'objectif affiché est de porter les dépenses militaires à 2 % des PIB, et E. Macron, toujours martial, a fait chiffrer dans la loi de programmation militaire (2019-2025), 300 milliards d'euros (soit dix fois plus que l'Allemagne). Quant à l'Afrique, ses dépenses en achat d'armes, spécialement made in France, augmentent alors que cette gabegie diminuait notablement, depuis cinq ans sur ce continent.

Comment agir ?

Quant au Service National Universel (voir articles dans les numéros précédents), il s'inscrit dans ce rêve de puissance militaire du gouvernement Macron. Il s'agit de militariser les esprits dès le plus jeune âge, de fabriquer du consentement, vis-à-vis de l'uniforme, vis-à-vis de cette politique, sous couvert de citoyenneté et de valeurs républicaines, brandies lors du lever des couleurs sur fond de **Marseillaise**.

Mais l'épidémie du corona suspend le "dispositif", le calendrier : "le recrutement est prolongé jusqu'au 5 juin", ce qui tend à montrer que ce n'est pas l'engouement total ! Rappel : 30 000 volontaires attendu-es, suite à une campagne de communication coûteuse, distribuée dans les lycées sur papier glacé !

Et puis, une note d'espoir : le large collectif contre le SNU, qui a initié quelques actions ici où là, depuis novembre dernier, peut devenir une force collective contre la militarisation et ses choix budgétaires inadmissibles. Cela a pu déjà faire bouger les lignes sur le SNU puisque, dans le journal **Presse-Océan**, paru à Nantes, le mercredi 6 mai, une double page est consacrée au sujet.

Le collectif contre le SNU y est bien cité, à côté d'un long entretien avec une recrue de l'année passée, devenu à seize ans "ambassadeur du SNU". Il précise bien "on était tous volontaires". Le gouvernement y est cité "ce n'est en aucun cas le rétablissement du service militaire. Il vise à faire découvrir de nouveaux horizons". Celui ci envisage de rendre le SNU obligatoire à partir de 2026.

Autrement dit, d'ores et déjà, l'obligation "s'envisage", et on gagne du temps !

Le temps pour nous, internationalistes, antimilitaristes de continuer à faire vivre des campagnes, portées par le collectif et par toutes celles et ceux qui continuent de dire avec Cabu, toujours vivant, "à bas l'armée" !

Emmanuelle □



Sanofi

Le directeur général du groupe a affirmé que, si un vaccin contre le COVID 19 était trouvé, Sanofi "servirait" en premier les États-Unis. Les autorités françaises "se sont émues" et ont fait appel au patriotisme de Sanofi, censé être une entreprise française. Les dirigeant-es de Sanofi restent sur leurs positions et exhortent les Européen-nes à "travailler aussi rapidement que les Américain-nes" (comprendre "à leur donner autant d'argent"). Ces requins vont-ils palper des milliards sur la pandémie et la faillite du système sanitaire ? C'est clairement la logique à l'œuvre sauf si nous ébranlons enfin la mécanique capitaliste.

Turquie

Il/elle s'appelaient Ibrahim Gökçek (musicien, 40 ans) et Helin Bölek (28 ans, chanteuse). Ces artistes d'un groupe très connu avaient été condamné-es pour "terrorisme", plus exactement soupçonné-es d'être sympathisant-es d'un groupe marxiste-léniniste. Il/elle sont mort-es à la suite de grèves de la faim de plusieurs mois. Comme Bobby Sands et ses compagnons autrefois. Des dizaines de milliers de prisonniers politiques croupissent dans les prisons turques et celles-ci ont la sinistre réputation d'être des mouroirs.

Égypte

La pandémie n'a pas affaibli la dictature du Maréchal Sissi. Parmi les milliers de prisonniers politiques, un Palestinien, Ramy Shaat, est un des animateurs

du BDS (boycott, désinvestissement, sanctions). Il avait critiqué le "deal du siècle" de Trump. Il est donc accusé de terrorisme. Sa femme, française, a été expulsée d'Égypte. Elle a demandé à Macron d'intervenir. Sans réponse bien sûr.

Libye

Les soudards ravagent le pays par Libyens interposés et le pétrole les intéresse. Dans le camp du Maréchal Haftar, on trouve bizarrement l'Égypte de Sissi et l'Arabie Saoudite de MBS, mais aussi Assad et Poutine, allez comprendre. Dans le camp du "gouvernement de Tripoli", il y a essentiellement la Turquie d'Erdogan. L'envoi de troupes turques et d'armes anti-aériennes a contré efficacement l'offensive d'Haftar dont les troupes ont sérieusement reculé.

Syrie

Toutes les dictatures ont connu des révolutions de palais et des éliminations de compagnons soudain devenus indésirables. Rami Makhoulf était un pilier du régime, cousin d'Assad. Ses amitiés lui avaient permis de contrôler plus de la moitié des activités économiques du pays et bien sûr la téléphonie. On le considérait comme le financier du régime et surtout de ses "basses œuvres". Il vient de tomber en disgrâce et s'est mis à faire des révélations pour ne pas disparaître prématurément.

Israël/Palestine

Il n'y a pas grand-chose à attendre du procès pour corruption contre Nétanyahou qui a connu un bref début pour être repoussé de plusieurs mois. Celui-ci, avec son nouveau compère Ganz, bénéficie d'une large majorité parlementaire. Israël s'appête à franchir un pas symbolique très important, permis par le "deal du siècle" de Trump : l'annexion officialisée d'une large partie de la Cisjordanie. Cette annexion est totalement dans la logique de

l'histoire du sionisme : des faits accomplis qu'on "légale" à terme. Dans la réalité, toute la "zone C", qui couvre 62 % de la Cisjordanie et qui concentre la grande majorité des colonies, était déjà annexée de fait. Les dirigeants israéliens constatent que les annexions du Sahara Occidental par le Maroc ou de la Crimée par la Russie n'ont pas été sérieusement contestées. Ils savent que l'Union Européenne qui est leur principal partenaire financier et qui prétend défendre la "solution à deux États", ne les sanctionnera pas et fermera les yeux. L'apartheid va être légalisé. Les 50 % de population (palestinienne) vivant entre Méditerranée et Jourdain deviendront étranger-es dans leur propre pays et soumis à l'arbitraire le plus total de la "seule démocratie du Proche-Orient".

Les médias ont passé sous silence la déclaration d'Abbas affirmant qu'il ne reconnaissait plus aucun accord passé avec Israël, à commencer par les accords d'Oslo et que le représentant unique du peuple palestinien n'était plus l'Autorité Palestinienne mais l'OLP. Trop tard sans doute, cette déclaration n'a pas empêché le camp arabe pro-Trump de pousser les Palestinien-nes à la capitulation. Et il n'est pas avéré que la "coopération sécuritaire" signée à Oslo ait réellement cessé.

Alors tout est foutu ? Non, la réalité, de moins en moins masquée, c'est une lutte anti-apartheid sur un espace unique, et un peuple palestinien qui continue de vivre et, comme ils/elles le disent, "vivre c'est résister". À nous d'empêcher qu'ils/elles ne deviennent les Amérindien-nes du Proche-Orient.

Algérie

Malgré la pandémie, malgré l'écroulement du prix du pétrole qui a considérablement affaibli le pays, la répression, le "Hirak" (le mouvement de protestation qui a démarré en février

2019) continue. L'universitaire Abdelouhab Fersaoui, président du Rassemblement Action Jeunesse a été condamné à un an de prison pour ses publications sur Facebook considérées comme étant une "atteinte à l'intégrité du territoire national". Le clan qui a remplacé Bouteflika et a installé sa marionnette à la présidence s'accroche au pouvoir.

Hong Kong

Les manifestations ont repris et les masques protègent désormais davantage des lacrymogènes que de la propagation du virus. Les manifestant-es exigent l'abrogation de la "loi sur la sécurité". Cette loi qui cible essentiellement Hong Kong interdit les rassemblements de plus de huit personnes. "On nous a promis un pays et deux systèmes, mais depuis la loi d'extradition, le gouvernement nous pousse à bout".

Brésil

"Grippette", "hystérie", les déclarations de Bolsonaro, alors que les mort-es se comptent par milliers au Brésil, surtout parmi les pauvres, ébranlent même son propre camp. Moins d'un mois après le limogeage de son prédécesseur, le nouveau ministre de la santé, Nelson Teich, a démissionné.

Chili

En pleine pandémie, les précaires du Chili sont abandonné-es et sont les premières victimes de la baisse de l'activité économique. Le 18 mai, des émeutes ont éclaté près de Santiago contre les pénuries alimentaires. La police, en bonne héritière du régime de Pinochet a été égale à elle-même, gaz lacrymogènes, canons à eau, matraques, arrestations.

Pierre Stambul □

L'Émancipation

syndicale & pédagogique

La laïcité et nous (suite mais pas fin)

Nous poursuivons dans ce numéro la présentation d'articles éclairant les positions – et leur évolution – du courant syndicaliste des Amis de l'École Émancipée, puis de l'Émancipation, sur les questions laïques.

Le précédent numéro abordait ces questions jusqu'à l'après-guerre et l'orée des années 1950. Dans la seconde moitié du XX^e siècle, des basculements se produisent en plusieurs étapes :

- l'adoption des premières lois anti-laïques dès le début des années 1950 (lois Marie-Barangé), qui visent à rétablir par des biais divers les financements publics pour l'école confessionnelle ;

- le basculement que constitue la loi Debré de 1959, une des lois fondatrices de la V^e République ;

- à partir de 1989, les opérations politiciennes pour récupérer la thématique laïque à des fins réactionnaires, en déplaçant le débat sur le service public vers un débat ciblant l'Islam. Le texte adopté par ce qui s'appellera peu après la tendance intersyndicale Émancipation témoigne des débats difficiles de l'époque (voir p.VI).

Sans répéter ce qui a pu être écrit dans les précédents numéros, pointons tout de même quelques traits saillants :

- l'articulation entre lutte syndicale et lutte laïque : c'est elle qui donne son contenu et son ampleur à la question laïque pendant toute une période. Les éléments que fournit l'histoire du SNI du Rhône (p.II du dossier) font bien ressortir cet aspect. La laïcité n'est pas seulement un thème idéologique, mais un aspect transversal qui irrigue le militantisme y compris sur des questions matérielles “de base” (équipements scolaires, effectifs...), tout comme le métier (comme en témoignent par

exemple les articles de la revue abordant les questions pédagogiques sous l'angle laïque, comme les fêtes de fin d'année dans les écoles).

- la capacité du camp laïque à se mobiliser pour défendre l'école publique s'appuie sur cette réalité, mais aussi sur l'unité : l'unité corporative réalisée dans le syndicat (la FEN), l'unité “politique” réalisée dans des regroupements unitaires. Cette unité a depuis volé en éclats...

- faute de ces deux éléments, les laïques se retrouvent sur une position défensive, comme en témoignent les débats des années 2000.

Il faut toutefois se demander aussi s'il n'y a pas une évolution interne au courant syndicaliste dont il est question ici. On remarquera qu'à partir des années 1970 la laïcité dans toutes ses dimensions est moins fréquemment traitée. La séparation d'avec les trotskystes “lambertistes” (qui forment la tendance “Front unique ouvrier”) ne l'explique pas vraiment, dans la mesure où leur fort ancrage laïque est liée à leur intégration dans l'École Émancipée des années 1950-1960. Là encore, il y aurait une histoire à écrire...

Nous terminons ce dossier par un auteur qui n'a pas de lien direct : Rosa Luxemburg. Son article rédigé il y a plus d'un siècle montre que la laïcité conçue comme séparation des Églises et de l'État est une préoccupation commune des courants qui veulent combattre le capitalisme et les oppressions, et pas seulement en France. Il résonne avec les problématiques d'aujourd'hui.

Dossier coordonné par Quentin Dauphiné □

SOMMAIRE

page II Le SNI du Rhône

page VI La laïcité, rien que la laïcité, mais toute la laïcité
page VIII L'Église sous la Monarchie et sous la République

Lutte syndicale et action laïque :

Le SNI (1) du Rhône

Si les organisations syndicales définissent des mandats, sur la laïcité comme sur d'autres sujets, qui peuvent être tout à fait intéressants... ils peuvent rester lettre morte y compris dans des organisations "radicales". Pas forcément par mauvaise volonté, mais par le fait que des positions idéologiques pertinentes ne trouvent pas d'articulation avec l'action syndicale quotidienne. Nous évoquerons ici un exemple d'action syndicale laïque : le SNI du Rhône.

Le SNI du Rhône n'est pas une section syndicale anodine : c'est une section départementale de masse dirigée par L'École Émancipée (2).

Plantons le décor : une section École Émancipée

Bref rappel historique : avec la guerre froide, la CGT unique scissionne (CGT et CGT-FO). La puissante Fédération de l'Éducation Nationale (FEN) choisit l'autonomie syndicale dans l'espoir d'une réunification ultérieure. Elle s'organise en tendances, ce qui garantit un minimum de démocratie et la préserve de la scission. Il y a trois grandes tendances nationales : les "cégétistes" (future Unité & Action, liée au PCF), les "autonomes" (future UID, plus ou moins proche du PS-SFIO) (3), les "Amis de L'École Émancipée".

Le SNI domine la FEN (le futur SNES est beaucoup plus petit, car la scolarisation dans les lycées classiques est faible). Il syndique la grande majorité des instituteur-trices, et est sans conteste le syndicat hégémonique : dans le Rhône, il syndique environ 80% des instituteur-trices, et recueille près de 85% aux élections professionnelles de 1952.

Dans le Rhône, à la Libération, les trois tendances forment une liste commune. Mais la situation politique évoluant, en 1947 l'ÉE recueille la majorité face à une liste "cégétiste" (une liste "autonome" n'apparaîtra avec difficulté que quelques années plus tard). Le SNI du Rhône prend son caractère particulier : faiblesse des "autonomes" et force des "cégétistes", section dirigée par l'ÉE jusqu'en 1963. Au sein de l'ÉE se détache une figure très connue dans le milieu militant de l'époque, y compris sur le plan national : le trotskyste Paul Duthel (4). Il est secrétaire départemental plusieurs années, mais c'est toute une équipe de militant-es ÉE qui anime la section.

Nous présenterons dans cet article les grands traits de l'action syndicale laïque du SNI du Rhône durant la période 1948-1963. Après 1963, c'est la tendance U&A qui dirige la section.

La laïcité scolaire une lutte quotidienne

Un préalable : si le SNI du Rhône à direction ÉE est l'un des plus acharnés dans la défense laïque, il n'est pas en rupture avec la direction nationale sur ce point, il en représente plutôt une version plus radicale. Ce qui n'empêche pas de gros désaccords sur d'autres questions, le SNI du Rhône vote très régulièrement contre le rapport d'activité de la direction nationale.

Avec l'égalitarisme et la lutte contre la hiérarchie dans tous les domaines (hiérarchie administrative, salariale, catégorielle, etc.)... la laïcité est un pilier fondamental de l'orientation du SNI 69.

En fait, la lutte laïque est indissolublement liée à la défense corporative, à la vie quotidienne des instituteur-trices. La direction du SNI 69 va parfois jusqu'à sous-entendre que c'est par leur perfectionnement professionnel que les instituteur-trices défendront le mieux l'école laïque, en l'améliorant sans cesse. Sachant que cette amélioration est une amélioration en premier lieu matérielle. La première action laïque, c'est le soutien concret et matériel – avec bien entendu intervention syndicale dans les instances – aux "écoles en difficulté". Le SNI récolte des fournitures scolaires, livres... auprès d'écoles mieux dotées, voire même met directement en contact les écoles entre elles, favorisant l'action directe de solidarité. Ce secours, "politique" mais aussi très concret, concerne les écoles publiques mal équipées et confrontées à la concurrence des écoles catholiques et aux pressions

(1) Syndicat national des instituteurs.

(2) ÉE dans la suite de l'article.

(3) Unité, Indépendance et Démocratie : courant qui donnera naissance à l'UNSA ultérieurement.

(4) Militant trotskyste "lambertiste", même si ce vocable est peu pertinent pour l'époque évoquée ici.

diverses du cléricisme et de ses relais politiques. À savoir des écoles de l'Ouest de la France, mais aussi de la "Vendée lyonnaise" (5).

Moins spectaculaire mais très fréquente, la défense laïque c'est l'intervention auprès des pouvoirs locaux. Tracts en masse, meetings, réunions ou actions publiques, interventions en tous genres... sont de mise quand une mairie défavorise l'école publique, exerce une pression sur des instituteur-trices pour les faire assister à une cérémonie religieuse, octroi des subventions pas toujours légales aux écoles catholiques. Ces interventions peuvent se mener aussi contre la hiérarchie administrative, le secrétaire du SNI 69 n'hésitant pas à boycotter une réunion avec le Recteur car ce dernier a manqué à ses devoirs laïques.

Dès lors, il n'est pas étonnant que la rubrique "Défense laïque" du journal fédéral mensuel, *L'École libérée*, soit très abondamment fournie. Le souci d'être dans le concret en même temps que l'abondance de la matière amènent d'ailleurs à scinder cette rubrique pour en faire deux : "Opinions sur la question laïque" et "Action laïque".

L'école... et après ?

Pour l'ÉÉ et le SNI 69, la défense laïque au quotidien ne se limite pas à l'école. Ce souci du concret est énoncé clairement par un membre de l'équipe départementale : "L'instituteur qui participe à une caravane ouvrière, dirige une colonie de vacances, anime un groupe CLAJ (6), lance un foyer rural fait beaucoup plus pour l'école laïque que celui qui passe ses veilles à pondre des articles enflammés pour telle ou telle revue" (7) (8).

L'action laïque est donc impensable sans les "œuvres" visant à contrer les "œuvres" de l'Église pour encadrer et influencer la jeunesse. Ces "œuvres" sont multiples, et constituent un champ immense d'action militante : colonies de vacances laïques (le SNI du Rhône en crée une), mouvement des Francas, Éclaireurs de France, clubs sportifs (USEP), clubs de loisirs, de cinéma... à chaque fois les militant-es et collègues de base sont appelé.es à s'y investir, il s'agit explicitement de jeter les bases d'un service public des colonies de vacances et du post-scolaire.

Dans certains cas, le SNI veille à ce que des militant-es "sûr-es" dirigent cette composante de l'action laïque. L'idéologie révolutionnaire de l'ÉÉ est visible au travers du fait que le SNI entend éviter la professionnalisation et le détachement du travail et du militantisme des responsables des "œuvres".

Si ce vaste domaine est partie intégrante de l'action laïque, pour l'équipe départementale du SNI du Rhône l'horizon est encore plus vaste : en fait c'est l'ensemble de la vie sociale de l'instituteur-trice qui s'inscrit dans le combat

laïque. Ainsi en 1952 la lutte laïque est relancée par les lois Barangé (voir plus bas), l'ÉÉ du Rhône présente dans le syndicat un rapport sur *L'instituteur dans la post-école*, qui précise à ce sujet : "La défense et le développement de l'école laïque n'exigent-ils pas que les instituteurs jouent un rôle éducatif important dans la Nation ?", précisant même qu'il faut "considérer la post-école sous l'angle plus large de la participation de l'instituteur à la vie culturelle de la localité où il exerce".

Logiquement, cette logique s'étend à d'autres "œuvres", les "œuvres" mutuelles. Celles-ci sont ouvertement conçues comme une façon d'échapper à l'emprise des réseaux économiques privés mais aussi des influences cléricales (les deux sachant très bien se conjuguer). L'engagement dans les coopératives d'achat comme la CLEP (9), l'assurance complémentaire (MRIFEN) (10), la MAIF, la MGEN, les coopératives d'achats de livres... est ouvertement pensé comme un engagement militant et pas seulement dans une logique de services. Bien entendu, outre l'aspect militant, il est aussi probablement lié à l'idéologie de la "contre-société" porteuse de pratiques alternatives au capitalisme, qui est un héritage du syndicalisme révolutionnaire du début du siècle. Cet engagement peut être explicitement pensé comme laïque, c'est par exemple le cas de l'appel réitéré à se procurer des livres aux éditions du SNI, les éditions SUDEL. Ici, rappel est fait de leur aspect non capitaliste, et de leurs ouvrages dont le contenu respecte la neutralité religieuse.

Pour finir, le SNI du Rhône entend se donner des moyens spécifiques pour l'action laïque : une caisse d'action laïque avec un budget propre. Elle est alimentée par les syndiqué-es (par exemple en cas d'avancement au choix dans un nouvel échelon, versement d'une journée de salaire à la place d'un jour de grève...), et utilisée y compris pour aider les "œuvres" post-scolaires.

Pour autant, la laïcité n'est pas un long fleuve tranquille...

Combats et débats

Car, outre les accrochages réguliers avec des municipalités ou des membres de la hiérarchie réactionnaires, la politique anti-laïque des gouvernements est combattue par le SNI en général, et celui du Rhône en particulier. Et notamment deux lois : la loi Barangé, la loi Debré.

La loi Barangé de 1951 (précédée d'une autre loi peu avant, la loi Marie) porte sur des sommes encore relativement modestes (versement d'une allocation scolaire pour les élèves d'écoles privées, ultérieurement perçue directement par les établissements). Mais pour la première fois, le principe de financement public de l'enseignement confessionnel est

(5) Ouest du département du Rhône, très marqué par l'influence cléricale et réactionnaire. Le Rhône est un département où le privé est relativement développé.

(6) Centre laïque des auberges de jeunesse.

(7) Citation issue du mémoire de maîtrise de 1981 de G. Dumas : *Le syndicalisme des instituteurs du Rhône de 1945 à 1963*.

(8) Réflexion à méditer pour un certain nombre de militant.es laïques, y compris ceux et celles qui font des dossiers "Laïcité" pour telle ou telle revue !

(9) Coopérative Lyonnaise de l'Enseignement Public.

(10) Mutuelle Retraite des Instituteurs et des Fonctionnaires de l'Éducation Nationale.

avancé : c'est sa valeur politique plus que financière qui a une importance majeure. L'ensemble – ou presque (voir plus loin) – des organisations laïques se mobilisent, le pays se couvre de Comités de défense laïque y compris parfois au niveau communal. Le SNI national produit un bulletin spécial sur cette loi, et appelle à une grève d'une journée. Le SNI du Rhône propose un dispositif plus complet et des formes d'action plus radicales (10), mais s'implique totalement dans la grève du 9 novembre 1951 : 97 % de grévistes dans le Rhône (11).

Cet épisode ranime le militantisme laïque : soit dit en passant, cet exemple comme d'autres montre bien qu'en général la "guerre scolaire" dont se plaignent les réactionnaires, est plutôt déclenchée par leurs manœuvres.

Le second épisode majeur est bien entendu celui de la loi Debré de décembre 1959. Inutile de revenir ici sur son contenu, ainsi la grande mobilisation laïque ponctuée notamment par la manifestation et le serment de Vincennes pour son abrogation. Le SNI 69 s'implique dans une vaste campagne et un travail militant de fond, comme les autres sections départementales, recueillant environ 205 000 signatures dans le Rhône sur la pétition nationale (qui elle approche les 11 millions !). Relevons que l'ÉÉ est tout de même sur une position plus avancée, puisqu'outre l'abrogation de la loi Debré elle souhaiterait que le SNI et la FEN remettent en avant la question de la nationalisation laïque de l'enseignement privé.

C'est là que les difficultés dans le camp laïque surgissent. En effet, la nationalisation laïque est un des axes laïques très importants pour le SNI 69. Cette revendication fait consensus à la Libération entre les trois tendances, mais la situation évolue ensuite. Si, après des débats intérieurs, l'ÉÉ – et du coup le SNI du Rhône – en font un axe important, pour les deux autres tendances c'est plus compliqué : la majorité "autonome" s'y réfère mais en l'estompant peu à peu, tandis que pour les "cégétistes" elle n'est plus considérée comme valable, notamment car elle "divise".

L'unité laïque et ses difficultés

Au niveau national, le CNAL (Comité national d'action laïque) se met en place en 1953, dans le prolongement des "États généraux de la France laïque" et suite aux lois Marie-Barangé. Il se prolonge par la mise en place des CDAL (Comités départementaux d'action laïque), bien évidemment y compris dans le Rhône. À l'époque, le CNAL représente une vraie force : il regroupe la FEN, le SNI, La Ligue de l'enseignement, les DDEN (12) et la FCPE.

Dans le Rhône, une structure encore plus large que le CDAL se met en place (concernant ce dernier, le SNI du Rhône voudrait d'ailleurs qu'il se décline dans les localités). Ce sera le GDEL (Groupe de Défense de l'École Laïque) qui

regroupe partis, syndicats, "œuvres" laïques... reconnu par les autorités académiques, il sert à constituer un cadre unitaire très large.

Cela n'empêche pas débats et désaccords.

L'objectif de l'ÉÉ 69 est de constituer un front unitaire de défense de la laïcité. Mais la principale difficulté réside dans le rapport aux partis politiques. D'une part, le SNI 69 n'a rien contre le principe de leur présence, et même se montre relativement ouvert. Ainsi son AG départementale de juillet 1947, alors que la CGT est encore unifiée, vote une motion indiquant : "L'Assemblée Générale du SNI :

- considère que la laïcité n'est pas le monopole d'un parti politique (...)

- mandate ses délégués au Cartel d'Action Laïque (13) constitué sous l'égide de la CGT pour voter l'admission de toute organisation ou parti politique laïque qui accepte le programme du Cartel (PCI, Libertaires, etc...)" (14).

Mais la réalité est nettement plus complexe. D'abord, car la direction ÉÉ du SNI 69, sur le fond, se méfie des partis, suspectés de vouloir instrumentaliser les différents cadres unitaires pour leurs propres objectifs. Là aussi on a probablement affaire à la culture syndicaliste révolutionnaire qui inspire l'ÉÉ. De surcroît, elle est hostile à la présence de partis extérieurs au mouvement ouvrier, en l'espèce le parti radical (parti bourgeois "de gauche" et "laïque". Et il y a de solides raisons à cela : sous un discours "républicain" et "laïque", celui-ci – notamment dans le Rhône où Édouard Herriot, une des figures, est maire de Lyon – fait montre aussi bien de conservatisme social que de compromissions très nombreuses sur le terrain laïque au niveau local. Dans le Rhône, en 1952 le SNI fait ainsi exclure du CDAL le parti radical, qui a combattu la grève laïque de novembre 1951 (il fera exclure aussi deux petits syndicats réactionnaires). Pour terminer sur cette question, on notera que pour l'ÉÉ et le SNI 69, l'indépendance par rapport aux partis n'empêche pas de les interpeller ou de donner des consignes de vote (ou de non-vote) lors des élections.

Plus que les partis, pour défendre la laïcité le SNI 69 compte en fait sur des partenaires jugés beaucoup plus fiables : les organisations de parents d'élèves, considérées comme indispensables pour ancrer la laïcité dans la population et pas seulement chez les instituteur-trices. Il faut rappeler que la décision de créer la FCPE a été prise par la direction nationale du SNI, qui d'ailleurs pendant un certain temps siègera ès qualités au Conseil d'administration de la FCPE. Conforme sur ce point à la ligne nationale, le SNI 69 contribue activement à mettre en place les sections locales de la FCPE... d'abord dans les écoles, puis dans le second degré où elle devancera finalement les associations réactionnaires.

Il faut toutefois noter que, ce faisant, le SNI 69 – comme au plan national – va faire un choix peu défendable aujourd'hui : limiter la direction du CDAL à quatre organisations (SNI/

(11) Comme d'autres sections départementales à majorité ÉÉ, le SNI 69 n'hésite pas devant la perspective de la grève longue et réunit des AG (sous la direction du syndicat (on peut se le permettre quand on syndique à 80%...) quand celle-ci prend forme.

(12) Délégué-es Départementaux-les de l'Éducation Nationale.

(13) Prédécesseur du CNAL.

(14) Le PCI regroupe les militant-es trotskystes.

FEN/FCPE/Ligue de l'enseignement) pour le soustraire à toute influence de parti politique ; ces derniers peuvent cela dit soutenir le CDAL. Si elle ne mesure pas forcément la portée de cet acte, la direction ÉÉ du SNI 69 est l'objet de nombreuses critiques, qui vont l'affaiblir.

La Laïcité : jusqu'où ?

C'est en effet la question qui est posée, de plusieurs façons.

D'abord, jusqu'où doit aller le syndicat sur le terrain laïque ? En effet, on ne plaisante pas avec la laïcité dans le SNI 69 : après la grande grève laïque du 9 novembre 1951, les très rares syndiqué·es non grévistes sont exclu·es pour un an ! L'ÉÉ ne s'oppose pas seulement à l'Église sur la question de la laïcité scolaire, mais aussi pour son rôle politique réactionnaire et son idéologie obscurantiste. Du coup, se pose la question du rationalisme militant et de l'anticléricalisme politique : le SNI du Rhône doit-il s'y engager en tant que tel ? Divers incidents émaillent la vie de la section départementale, y compris avec des syndiqué·es de base chrétien·nes. Un article très anticlérical de Paul Duthel (*Ami entends-tu le vol noir des corbeaux ?*) provoque la fureur de députés réactionnaires à l'Assemblée nationale. Les "cégétistes" critiquent le radicalisme du SNI 69, ce qui va affaiblir la position de l'ÉÉ. On remarquera toutefois que les deux tendances sont d'accord pour que le SNI fasse la promotion régulière d'initiatives et de publications d'organisations anticléricales/rationalistes (les "cégétistes" préfèrent l'Union rationaliste, les ÉÉ préfèrent la Libre pensée à l'anticléricalisme plus traditionnel). La principale divergence se situe autour de la question : le syndicat en tant que tel doit-il aller jusqu'à l'anticléricalisme et le rationalisme militant ?

Autre question, d'une importance considérable : le nouveau contexte politique à partir de la mise en place de la V^e République. Car la V^e République, c'est la loi Debré mais aussi la poursuite de la guerre d'Algérie et la politique économique et sociale gaulliste. Elle pose aussi la question de l'unité de la gauche pour présenter une alternative. Dans ce contexte, le SNI du Rhône a une orientation constante : constatant – non sans raisons – le caractère laïque peu affirmé du SGEN-CFTC (15) et reprenant ses critiques contre le catholicisme syndical de la CFTC, il refuse souvent l'unité d'action – au nom de la laïcité – y compris contre la guerre d'Algérie, contre la politique d'austérité dans la Fonction publique... unité d'action qui dans le Rhône se réalise parfois donc sans lui (16). Il refuse aussi de s'intéresser aux débats de la gauche.

Dans ce contexte, U & A progresse par deux biais. D'abord, face aux militant·es qui recherchent une issue unitaire contre le gaullisme, il critique l'isolement du SNI 69. D'autre part, face aux revendications égalitaires de la direction ÉÉ (augmentations salariales uniformes, refus de la hiérarchie...), il développe une orientation mettant

l'accent sur les revendications catégorielles. Le courant U & A progresse : en 1963, il prend le dessus sur l'ÉÉ et celle-ci perd la direction de la section.

Des leçons ?

Bien évidemment, au terme de cette brève présentation il serait présomptueux de tirer des leçons définitives de cet exemple, en matière d'articulation entre action laïque et syndicalisme. Le contexte politique et syndical d'aujourd'hui est très différent. Ni de considérer que c'était le bon temps, un âge d'or, etc.

En revanche trois remarques générales peuvent être formulées. Elles ne prétendent pas non plus donner les solutions magiques pour relancer l'action laïque en 2020.

D'abord, il est tout à fait possible de faire vivre un syndicalisme de masse sur une base de lutte de classe et de revendications laïques sans compromis. Nous ne sommes pas condamné·es à une oscillation stérile entre un syndicalisme "radical" minoritaire et un syndicalisme d'appareil majoritaire. Mais cela implique de penser la question de l'unité syndicale organique, donc de la démocratie syndicale, du rôle des tendances, etc. C'est ce qu'ont réussi à faire d'une certaine façon les militant·es de l'ÉÉ 69 à la tête du SNI 69.

Ensuite, de toute évidence un syndicalisme laïque et cherchant à ancrer la laïcité dans la population, ne peut se résumer à des motions de congrès et quelques communiqués unitaires. L'exemple étudié nous montre que la laïcité a un ancrage de masse (permettant des mobilisations de masse) quand elle irrigue l'action syndicale dans son ensemble, et ne se cantonne pas au domaine de quelques militant·es "spécialisé·es".

Enfin, l'action syndicale laïque s'ancre aussi dans des éléments très concrets et pas seulement idéologiques, qui nécessitent là aussi un travail syndical sans doute assez important. Si les lois Barangé et Debré ont suscité une mobilisation aussi intense et une relance de l'action laïque, c'est qu'elles avaient des conséquences au quotidien. Ouvrir les vannes des subventions publiques aux écoles confessionnelles avait des résultats très concrets et vécus comme tels. Ainsi le SNI 69 a procédé à des enquêtes détaillées pour étudier les effets d'une possible nationalisation des écoles privées dans le Rhône, notamment en étudiant les effectifs d'élèves, commune par commune. En 1962, dans une autre enquête, il fait apparaître que dans le public il y a entre 35 et 38 élèves dans les classes primaires, 42 à 55 élèves dans les maternelles... contre en moyenne 20 élèves par classe dans le privé !

Comme on le voit, si les temps ont changé, des enjeux très importants liés à la défense laïque et à l'abrogation des lois anti-laïques sont toujours aussi pertinents.

Quentin Dauphiné □

(15) La CFDT n'existe pas encore, elle apparaîtra par "déconfessionnalisation" de la CFTC en 1964.

(16) Il semblerait que les sections du SNI à majorité ÉÉ aient des attitudes diverses et variables sur cette question, même si – comme la majorité du SNI – elles se méfient beaucoup de la CFTC.

La laïcité, rien que la laïcité, mais toute la laïcité

Nous publions ci-dessous le texte adopté fin 2003 par L'émancipation tendance intersyndicale après le débat concernant la loi sur le voile.

La laïcité n'est pas un dogme d'État qui se présenterait comme une doctrine d'uniformisation de la pensée où, à la liberté de conscience, on substituerait une religion civile pour tenir le peuple dans la dévotion de la République établie.

La laïcité c'est le chemin de l'émancipation de la personne et c'est en cela qu'elle fait corps avec le féminisme et l'idée que l'École, ouverte à tous et toutes, soucieuse non pas de délivrer un message mais de délivrer – tout court –, se doit de former des citoyen·nes indociles.
La laïcité c'est le rejet de l'embrigadement.

Le Président de la République a répondu au rapport de la commission Stasi à propos de la laïcité en prenant, pour une large part, à son compte ses conclusions. Elles inspirent pour les laïques que nous sommes plus de méfiance que de satisfaction. Cela n'est pas fait pour nous surprendre.

Dans une phase de régression sociale, de retour à l'ordre moral, de chasse aux catégories les plus précaires (roms, sans papier, prostitué·es...), la gestion policière, combinant occultation et répression, est devenue une politique systématique tenant lieu d'une réelle lutte contre la pauvreté. Cette politique, qui entre dans le cadre plus général de celle de l'insécurité sociale, est conforme à la logique libérale qui entend régenter la marche du monde. Faute d'une politique sociale permettant de construire une société où chacun·e a plus à gagner en s'ouvrant aux autres qu'en se refermant sur sa communauté d'origine, des populations entières ghettoïsées sont conduites à chercher refuge dans l'obscurantisme. Cette logique est à l'œuvre partout dans le monde.

En France, les propositions de la commission Stasi aggravent la situation en organisant, à l'École, la coexistence des communautés confessionnelles au mépris de la neutralité religieuse de rigueur dans les établissements publics d'Éducation puisqu'en feignant de les interdire, elle autorise le port de signes d'appartenance confessionnelle.

Au lieu d'apporter une aide aux équipes éducatives, dont peu ont été consultées au profit de représentants de cultes, la loi, appelée de ses vœux par la commission Stasi, va conduire à généraliser des situations de conflit et se présentera comme un décret de police réglementant la vie scolaire. De plus, elle soldera à bon compte tous les manquements à la Laïcité (antérieurs et présents)

tout en désignant une partie de la population comme seule agissant contre elle.

En fait, la campagne actuelle orchestrée par le Gouvernement vise à focaliser le débat sur l'École publique pour mieux masquer et poursuivre les manquements à la loi de 1905. Ceux qui ont charge de gouverner dans le respect de la loi savent bien que eux-mêmes ont depuis bien longtemps bafoué cette loi en confortant le droit de cité de l'école confessionnelle retrouvé sous le régime de Vichy, en subventionnant ce système éducatif parallèle puis en salariant ses personnels, en refusant de rétablir l'égalité dans la gestion des territoires en maintenant le statut particulier d'Alsace-Moselle qui permet entre autre à l'État de salarier les responsables religieux (hormis ceux de l'Islam !).

La loi vers laquelle le Gouvernement semble s'acheminer sera anti-laïque car limitée géographiquement,

limitée à la sphère scolaire publique, subordonnée à des interprétations subjectives permises par l'utilisation de l'expression "signes ostensibles". Elle apparaît comme le projet de mise

en conformité avec la conception européenne de l'organisation de la coexistence des communautés telle que définie par la **Charte des droits fondamentaux** et l'esprit de la future **Constitution européenne** en ses articles portant sur les questions de religion.

Si loi il doit y avoir, ce doit être :

- **pour la promotion de la laïcité et l'abrogation du statut concordataire d'Alsace-Moselle ;**

- **pour un réel engagement laïque avec la mise en œuvre d'une politique sociale conforme à la loi de 1905,** ne subventionnant pas d'associations cultuelles mais des associations d'Éducation populaire se réclamant de la laïcité, en salariant des personnels sociaux et éducatifs, en favorisant un habitat décent, en assurant une politique volontariste contre la discrimination et la ségrégation, en favorisant une vie culturelle ;

- **pour la fin du dualisme scolaire** et la nationalisation laïque de l'enseignement privé confessionnel et patronal ;

- **pour permettre à l'École de mener réellement une tâche d'émancipation,** qui affranchisse à la fois de l'aliénation mercantile et de l'aliénation religieuse et qui libère hommes et femmes du poids des discriminations sexistes véhiculées par toutes les religions et pas seulement par les religions.

Cela nécessite la construction d'un rapport de force et donc le développement des luttes.

Il convient pourtant de réaffirmer que nous nous opposons à tout port de signes d'appartenance religieuse dans les établissements d'enseignement où, plus encore qu'en tout autre endroit (car c'est le lieu des apprentissages), doit être montré et professé le principe d'égalité et en particulier l'égalité politique et sociale entre hommes et femmes.

Le port de signes d'appartenance confessionnelle est incompatible avec le principe de laïcité et rien ne doit permettre de penser aux garçons comme aux filles qui fréquentent les établissements et à leurs familles que l'Institution scolaire pourrait déroger pour qui que ce soit à ce principe de laïcité dont la mise en œuvre est le socle de l'engagement professionnel des équipes éducatives.

À cet égard, il faut rappeler que le respect de la laïcité, comme éthique politique, fait partie des obligations de l'École publique (comme de tous les autres Services publics) et que ses personnels se doivent de manifester la plus totale réprobation envers des groupes de pression de quelque nature que ce soit qui tenteraient, de fait ou par aubaine, d'instrumentaliser des élèves en les faisant contrevenir à des fins de propagande au principe de neutralité religieuse auquel l'École est tenue et à celui d'égalité des sexes pour lequel cette même École publique est en charge de militer et de former.

Si nous nous détournions de cette attitude, qu'en serait-il de la lutte des jeunes filles voulant s'affranchir d'une prétendue obligation de porter le voile islamique et pour lesquelles l'École Publique est la seule chance d'y parvenir en s'appuyant tout simplement sur les exigences de l'école et en ayant le soutien affirmé publiquement de l'administration et des professeur-es. Quel effet déplorable sur ces jeunes filles nous faisant confiance, trahies par le manquement à l'engagement à nos propres principes.

Voilà pourquoi nous nous opposons au port de signes d'appartenance religieuse par les élèves, nous nous y opposons, tout en considérant que ce problème doit être réglé en dehors de toute médiatisation, en conciliant deux principes : le droit des élèves à recevoir l'enseignement défini par les programmes et le soutien des équipes éducatives engagées dans une action de conviction permettant une approche individuelle.

Au cas où des élèves viendraient à y contrevenir, vu que le droit inaliénable de tous et toutes à l'éducation est le combat de toute pensée émancipatrice, la répression ne saurait constituer l'immédiate réponse. **L'attitude première pour des éducateurs est d'ouvrir le chemin de la libération.**

Toutefois le travail pédagogique et éducatif n'est pas infaillible et en venir, en dernier recours et après avoir donné tout le temps nécessaire à un légitime dialogue, à procéder à une exclusion définitive, même si cela constitue un échec, ne doit pas être écarté. Cette priorité donnée à l'éducatif ne doit pourtant pas conduire à tolérer des

infractions graves : refus de suivre certains cours ou comportements en troublant délibérément le bon fonctionnement, pressions exercées sur d'autres élèves ne voulant pas porter les mêmes signes d'appartenance et d'aliénation...

Enfin, dans ce genre d'affaire, la naïveté n'est pas de mise et il convient également de veiller à ce que des groupes politico-religieux ne puissent détourner cette démarche pédagogique émancipatrice au service de pratiques d'endoctrinement qui sont le contraire de l'émancipation.

Les équipes éducatives doivent être assurées de pouvoir mener un travail destiné à développer l'esprit critique par un enseignement à la liberté de conscience, par la pratique quotidienne de la coopération et du respect mutuel, par une démarche pédagogique fondée sur la rationalité critique du doute et du refus de la vérité révélée pour faire évoluer les élèves vers l'acceptation de la règle commune en renonçant à l'affichage de sa conviction religieuse, et dans le cas du foulard islamique, en s'émancipant d'une marque de soumission qui affiche la subordination de la femme à l'homme.

Les personnels doivent être garantis par leur autorité de tutelle de pouvoir œuvrer conformément à la **Convention internationale des droits de la Femme**, signée par la France en 1984 dont l'article 5 stipule un engagement bien précis : *"Modifier les schémas et les modèles de comportement socio-culturels de l'homme et de la femme en vue de parvenir à l'élimination des préjugés et des pratiques coutumières ou de tout autre type, qui sont fondés sur l'idée de l'infériorité ou de la supériorité de l'un ou l'autre sexe ou d'un rôle stéréotypé des hommes et des femmes"*.

Priorité à l'éducatif sans tolérer des infractions graves

Il est urgent également de donner aux équipes éducatives et aux services sociaux des établissements scolaires des moyens financiers, une formation, et la possibilité réelle de coopérer avec les autres services publics et des associations se réclamant de la laïcité afin qu'en aucun cas l'école ne soit mise en situation de céder aux demandes de groupes de pression, notamment sur le contenu des programmes, l'assiduité à l'ensemble des disciplines et la neutralité des locaux et qu'en aucun cas les professeur-es ne soient amené-es à renoncer à l'affirmation des principes de liberté et d'égalité pour s'adapter aux préjugés dominants de certain-es de leurs élèves. Ils/elles doivent au contraire être soutenu-es dans leur travail émancipateur par des programmes qui ouvrent une plus large place à l'information, la sensibilisation et la lutte contre tous les fanatismes, le racisme, le sexisme et l'homophobie, afin d'apporter un véritable soutien aux jeunes filles qui luttent pour ne pas porter le foulard islamique, et plus largement à toutes celles ou ceux qui subissent la violence raciste, sexiste ou homophobe et mener à bien l'émancipation à laquelle elles et ils ont droit.

Il reste beaucoup à faire et c'est du côté de l'Institution que doit venir l'impulsion.

Voilà qui donnerait un sens à une loi rappelant le principe politique de la laïcité. □

L'Église sous la Monarchie et sous la République

*En 1903, la revue **Le Mouvement socialiste** publie sur plusieurs numéros une enquête internationale sur le thème "l'anticléricalisme et le socialisme". Nous publions ci-dessous la contribution de Rosa Luxembourg. Si certains points sont discutables (elle ne croit pas la bourgeoisie française capable de réaliser la Séparation), elle montre la nécessité pour le socialisme d'aborder ces questions en partant de l'indépendance de classe.*

Quand on parle de politique anti-cléricale du socialisme, il ne peut évidemment jamais s'agir de combattre au point de vue socialiste les convictions religieuses.

La religiosité des masses ne disparaîtra complètement qu'avec la société actuelle, quand l'homme, au lieu d'être dominé par le procès social, le dominera et le dirigera consciemment. Ce sentiment d'ailleurs s'émousse déjà à mesure que des couches entières de la population, instruites par le socialisme arrivent à comprendre l'évolution sociale.

Le principe socialiste, "la religion est affaire privée" ne nous oblige à la neutralité et à l'abstention absolues dans les questions religieuses que dans la mesure où elles relèvent de la conviction intime, de la conscience.

Mais cette règle a encore un autre sens : elle ne constitue pas seulement un principe directeur qui doit déterminer la conduite propre des socialistes, c'est encore une revendication adressée à l'État actuel. Au nom de la liberté de conscience, nous demandons l'abolition de tous les privilèges publics dont les croyants jouissent vis-à-vis des incroyants, nous combattons tous les efforts tentés par l'Église pour devenir un pouvoir dominant dans l'État. Il ne s'agit plus ici de conviction, mais de question politique, et, sur ce point, les partis socialistes des différents pays peuvent, suivant les circonstances, adopter une tactique très dissemblable.

Allemagne et France : deux cas différents ⁽¹⁾

L'Allemagne et la France nous offrent une attitude diamétralement opposée. Dans le premier de ces pays,

non seulement la démocratie socialiste n'a pas coopéré au Kulturkampf (2) de 1870 et de 1880, non seulement elle intervient régulièrement en faveur de la rentrée des Jésuites. "Il y a plus". Notre parti fait très peu de propagande en faveur de la réalisation du point de son programme déclarant que la religion est affaire privée ; demandant la suppression de tout emploi des deniers publics à des buts ecclésiastiques et religieux. Sans doute, dans les corps légiférants, nous refusons tous les chapitres du budget affectés à des dépenses religieuses. Mais on ne fait de cette question l'objet d'une propagande spéciale ni dans les réunions, ni dans la presse, ni dans les parlements. La démocratie socialiste allemande fait donc preuve d'une grande réserve non seulement dans l'ordre des convictions religieuses, mais encore dans la politique religieuse ; de même qu'en pratique elle ne s'occupe pas de propagande républicaine, sans faire tort d'ailleurs pour cela aux sentiments républicains naturels à tout socialiste.



Il est impossible de songer à observer en France une tactique semblable vis-à-vis du cléricisme [...]. En Allemagne, c'est surtout l'Église protestante qui l'emporte ; en France c'est l'Église catholique. Sans

doute cette dernière est également à considérer en Allemagne, mais elle ne prédomine pas ; il y a dix ans encore elle était opprimée. Le Kulturkampf bismarckien devait naturellement donner naissance à une espèce d'alliance entre socialistes et catholiques, combattus en même temps et pour les mêmes causes réactionnaires au moyen de lois d'exception. Mais aujourd'hui, c'est le contraire et les ultramontains sont arrivés au pouvoir ; mais, c'est comme parti politique, non comme Église qu'ils ont réussi à le faire. Aussi la démocratie socialiste a-t-elle l'avantage de pouvoir les attaquer non comme représentants intellectuels d'une foi particulière, mais comme représentants parlementaires des impôts sur les

(1) Sauf l'avant-dernier, les intertitres sont de la rédaction.

(2) NDLR : le Kulturkampf désigne l'affrontement entre le chancelier allemand Bismarck et l'Église catholique ainsi que son parti politique.

denrées, du militarisme, du marinisme et de la politique mondiale.

La différence fondamentale provient cependant de la forme politique. Si réactionnaire que soit en toute circonstance l'influence de l'Église sur la vie publique, son importance est toute différente suivant qu'elle s'exerce dans une monarchie ou dans une république.

Dans une monarchie, l'Église, monarchique par essence, comme doctrine autoritaire, entre dans le mécanisme de l'État sans en détruire l'harmonie ; c'est un simple appui, c'est la servante et l'instrument du monarchisme. En ce sens, elle ne constitue pas un pouvoir politique indépendant. D'autre part, la monarchie qui puise directement sa propre autorité à la même source que l'Église, qui est aussi par la grâce de Dieu, a moins de peine à maîtriser l'Église quand elle prend part à la vie publique. Et quelle que soit la docilité et la complaisance du clergé protestant, il est caractéristique que l'Empereur d'Allemagne ait dû bruyamment proclamer, il y a quelques années, dans une occasion insignifiante, qu'il ne pouvait supporter l'existence d'un clergé faisant de la politique.

[...] Pour ces mêmes raisons, l'Église, élevée au rang d'organe public, forme de prime abord un élément de dissolution dans la France républicaine. Adversaire par essence des principes fondamentaux de la République, nomination à l'élection de toutes les autorités de l'État et souveraineté du peuple, étrangère aux pouvoirs bourgeois, d'origine purement profane, portée par son propre esprit et par les liens personnels qui la rattachent à l'aristocratie à revêtir un caractère féodal, survivance d'un passé monarchique, l'Église catholique devait naturellement, comme organe de l'État, tendre dans la République bourgeoise à l'indépendance politique et se poser en adversaire de la République. La lutte contre le cléricalisme est comme un fil rouge que l'on retrouve au cours de toute l'histoire de la République bourgeoise en France. Alors que l'Église s'empare peu à peu de l'école pour s'en faire une arme contre la République, celle-ci s'épuise en efforts impuissants à dompter les récalcitrants et des crises périodiques viennent l'ébranler.

En France, le sabre et le goupillon

En France, le rôle de l'Église et le rôle de l'armée présentent une analogie complète. Voici ce que nous écrivions il y a plus d'un an, dans la *Neue Zeit* (3) à propos de l'affaire Dreyfus et de la crise du socialisme.

“La Troisième République s'est développée au point de nous offrir sous sa forme parfaite le type du gouvernement de la bourgeoisie ; mais en même temps elle a développé les contradictions qui lui sont propres. L'une de ces contradictions fondamentales est constituée par l'existence d'une république fondée sur l'autorité du parlement bourgeois et d'une armée permanente considérable, répondant aux exigences de la politique coloniale et de l'impérialisme. Réduite dans une monarchie forte au simple rôle d'instrument docile entre les mains du pouvoir exécutif, l'armée, avec son esprit de caste si prononcé, tend naturellement à devenir un pouvoir indépendant,

rattaché par des liens lâches au reste de l'État, dans une république parlementaire dont la direction donnée par des civils varie constamment, dont le chef suprême est élu, où tout pékin, ancien compagnon tanneur ou avocat éloquent, peut arriver à exercer la première magistrature de l'État.

L'évolution sociale de la France [...] a, d'autre part, rendu l'armée indépendante. Au lieu d'être un instrument entre les mains du pouvoir public, elle est devenue un groupe ayant ses intérêts propres, prêt à défendre ses privilèges sans égard pour la république, malgré la république et contre la république.

L'antagonisme entre la république parlementaire et l'armée permanente ne peut se résoudre que par la rentrée de l'armée dans la société civile et par l'organisation de la société civile en armée. Il faut que l'armée cesse d'avoir pour but la conquête coloniale et se propose uniquement la défense de la nation. Bref il faut remplacer l'armée permanente par des milices. Tant que l'on n'aura pas accompli cette transformation, cette contradiction interne se traduira par des crises périodiques, des conflits entre la république et sa propre armée, conflits où apparaissent les effets palpables de l'indépendance de cette institution : sa corruption et son manque de discipline [...].”

L'analogie de la situation occupée par l'armée et par l'Église vis-à-vis de la République a amené un rapprochement plus intime entre ces deux pouvoirs et donné une couleur monarchique à toutes les dernières crises politiques survenues en France. Chaque fois, ces deux organes de la République se sont trouvés unis dans leur rébellion.

Cohérence du socialisme anticlérical

Et de même que la contradiction entre l'armée et la République ne peut se résoudre que par la transformation de l'armée permanente en milices, la contradiction entre l'Église catholique et la République ne peut disparaître que quand l'Église d'institution publique deviendra association privée, c'est-à-dire quand on aura séparé l'Église de l'État, chassé le clergé de l'école et de l'armée et confisqué les biens des congrégations.

La démocratie socialiste ne demande certes pas la confiscation partielle de la propriété capitaliste par l'État bourgeois, mais ce n'est pas parce qu'elle est par principe l'adversaire des confiscations. Dans les cas, où nous demandons la socialisation d'une industrie, des chemins de fer par exemple, nous n'avons rien à objecter si cette mesure s'effectue par voie de simple confiscation. Si ce n'est pas là une de nos revendications, si nous ne nous décidons à demander la reprise par l'État que dans des cas particuliers, c'est que cette reprise par l'État actuel ne modifie nullement le caractère capitaliste de la propriété, c'est qu'elle renforce la puissance d'un État réactionnaire. De plus, même là où cette crainte n'est pas justifiée, comme en Suisse, une semblable revendication adressée au gouvernement bourgeois relève d'un socialisme d'État utopique.

Mais la démocratie socialiste n'en est que plus justifiée à demander à l'État bourgeois de mettre fin aux formes médiévales de la propriété. La mainmorte en est incontestablement

(3) NDLR : *Die Neue Zeit (Les Temps nouveaux)* est une revue de la social-démocratie allemande, où s'expriment nombre de débats d'orientation.

une. En effet, toutes les fonctions sociales qui s'y rattachaient autrefois : assistance donnée aux pauvres, aux malades, instruction publique, toutes ces fonctions sont actuellement du ressort de l'État moderne. Mais la propriété cléricale, libérée désormais de ses obligations, ne représente plus, dans la société bourgeoise, qu'une simple survivance des temps féodaux. Toute révolution bourgeoise, voulant rester fidèle à ses devoirs, devrait procéder à la confiscation des biens de l'Église. Les socialistes, en préconisant aujourd'hui cette mesure en France, en revendiquant en même temps la laïcisation générale de l'instruction et de l'assistance publique ne font que contraindre la république bourgeoise à aller jusqu'au bout de ses principes et à moderniser bourgeoisement l'État.

Si les camarades français voulaient transporter dans leur pays la tactique allemande qui correspond à des circonstances tout autres et s'abstenir de prendre part à la lutte politique menée depuis trente ans entre la république et l'Église, s'ils déclaraient que toute cette querelle ne les intéresse pas, ils se condamneraient à la nullité et à la stérilité dans la politique pratique.

Anticléricalisme socialiste et anticléricalisme bourgeois

Les socialistes sont précisément obligés de combattre l'Église, puissance antirépublicaine et réactionnaire, non pour participer à l'anticléricalisme bourgeois, mais pour s'en débarrasser. L'incessante guérilla menée depuis des dizaines d'années contre la prêtraille est, pour les républicains bourgeois français, un des moyens les plus efficaces de détourner l'attention des classes laborieuses des questions sociales et d'énerver la lutte des classes. L'anticléricalisme est, en outre, restée la seule raison d'être du Parti radical ; l'évolution de ces dernières trente années, l'essor pris par le socialisme a rendu vain tout son ancien programme.

Pour les partis bourgeois, la lutte contre l'Église n'est donc pas un moyen, mais une fin en soi ; on la mène de façon à n'atteindre jamais le but ; on compte l'éterniser et en faire une institution permanente.

Ce que nous venons de dire montre que les socialistes ne peuvent se contenter de suivre les anticléricaux bourgeois ; ils en sont les adversaires et c'est pour les démasquer qu'ils doivent engager le combat contre l'Église.

Ce qui distingue l'action anticléricale du socialisme de celle de la bourgeoisie, c'est non seulement la largeur, la décision plus grande de son programme, mais encore le point de départ qui est opposé. La campagne, stérile à dessein, sans espoir, que les républicains bourgeois mènent depuis trente ans contre l'Église revêt un caractère particulier : ils s'obstinent à diviser artificiellement en deux questions différentes un problème qui, politiquement est un et indivisible ; ils séparent le clergé séculier du clergé régulier et portent des coups ridiculement impuissants aux congrégations qu'il est bien plus difficile d'atteindre, tandis que le nœud de la question est dans la réunion de l'Église et de l'État.

Au lieu de trancher ces liens d'un seul coup par la suppression du budget des cultes et de toutes les fonctions administratives abandonnées au clergé, d'atteindre dans sa source l'existence des ordres religieux, on donne éternellement la chasse à des congrégations non autorisées. Au lieu de séparer l'Église de l'État, on cherche au contraire à rattacher les ordres à l'État. Tandis qu'on feint d'arracher l'école aux congrégations, on s'empresse d'enlever à ces tentatives toute efficacité politique en soutenant, en protégeant l'Église comme institution d'État.

L'attitude du cabinet Waldeck-Rousseau est particulièrement typique.

Aussi est-il complètement faux de présenter ces pitoyables mesures anticléricales des ministères radicaux et de la majorité parlementaire comme le début de réformes plus larges, comme une solution partielle du problème. Tout au contraire cette lutte stérile contre les congrégations aboutit à détourner l'attaque du point le plus vulnérable et à couvrir la principale position des cléricaux. Aussi l'Église entretient-elle soigneusement la croyance à la fiction favorite des républicains bourgeois, à l'antagonisme politique du clergé régulier et du clergé séculier ; elle la manifeste par d'apparentes hostilités.

L'anticléricalisme bourgeois aboutit donc à consolider le pouvoir de l'Église, de même que l'antimilitarisme bourgeois, tel qu'il est apparu dans l'affaire Dreyfus, ne s'est attaqué qu'à des phénomènes naturels au militarisme, à la corruption de l'État-major et n'a réussi qu'à épurer et à affermir l'institution elle-même.

Préserver l'indépendance de classe

Le premier devoir du socialisme est évidemment de démasquer constamment cette politique. Pour remplir cette tâche, il lui suffit d'opposer dans son intégrité sa politique religieuse au programme intentionnellement morcelé des républicains bourgeois. Mais si les socialistes devaient prendre part sérieusement, sans prononcer un mot de critique, aux pitoyables simulacres de combat des parlementaires radicaux, s'ils ne proclamaient pas à toute occasion que les "bourgeois" mangeurs de prêtres sont avant tout des ennemis du prolétariat, le but propre de l'anticléricalisme républicain serait atteint, la lutte des classes serait frappée de corruption. Non seulement le combat contre la réaction cléricale resterait sans espoir, mais le danger qui, pour la République et pour le socialisme, résulte de l'accouplement de l'action prolétarienne et de l'action bourgeoise, serait incontestablement plus grand que les inconvénients que l'on peut redouter des menées réactionnaires de l'Église.

Ainsi, à notre avis, voici la solution à laquelle doit naturellement s'attacher le socialisme en France : il ne doit adopter ni la tactique de la démocratie socialiste allemande ni celle des radicaux français ; il lui faut à la fois faire front et contre la réaction de l'Église anti-républicaine et contre l'hypocrisie de l'anticléricalisme bourgeois.

Rosa Luxemburg □

Chili :

Liberté pour les prisonniers et prisonnières en lutte

En octobre dernier un processus révolutionnaire est né au Chili, il se poursuit. Avec le drapeau "Ce ne sont pas 30 pesos ce sont 30 ans !". Les mobilisations massives de travailleur·euses et de jeunes ont approfondi une lutte qui va largement au-delà de la revendication initiale contre l'augmentation du ticket de transport. L'étincelle chilienne a allumé le feu dans le continent latino-américain, des mobilisations, des grèves se sont étendues à la Colombie.

La révolution chilienne a mis en échec tout le système politique dans le pays et le gouvernement de Piñera a combattu cette révolution avec une répression féroce. Les images et les plaintes ont été diffusées dans le monde entier. Des morts, des blessés, des manifestants qui ont perdu la vue et des milliers de détentions se sont répétés chaque vendredi lors des manifestations place de La Dignité.

Avec l'arrivée du Covid19 dans le pays, les manifestations ont été suspendues. Mais le processus est toujours en marche, et nous avons vu que la première ligne a assumé la lutte contre la pandémie en organisant les tâches de désinfection. De même la lutte pour la liberté des prisonniers politiques est plus forte que jamais. Ils sont entassés dans des prisons où les mesures de sécurité et d'hygiène ne sont pas respectées. Des milliers de manifestants non jugés sont mélangés avec des détenus de droit commun, mais l'État a décidé qu'ils sont "dangereux pour la société". Le virus est déjà arrivé dans les prisons et le danger dans cette situation de confinement est encore plus grand.

La situation est dramatique pour les activistes prisonniers et pour leurs familles. Le gouvernement de Piñera qui refuse ne serait-ce qu'une assignation à résidence est totalement responsable de la santé et de la vie des prisonniers et prisonnières politiques. Les grands médias, les autres gouvernements [locaux] et même des partis progressistes ne diffusent pas cette situation en constituant un front afin de la faire connaître.

Ceux qui, en revanche, font face pour défendre les militants et militantes emprisonnés, ce sont les camarades de la Défense Populaire qui défendent beaucoup de détenus et qui se battent contre l'appareil judiciaire et politique de l'État.

Dans ce combat, María Ribera du MIT (Mouvement International des Travailleurs) a été menacée plusieurs fois, dénoncée par la Préfecture des Carabiniers. Ceci parce qu'elle, la Défenseuse Populaire et d'autres avocats militants des droits humains en défense de la révolution, jouent un rôle fondamental dans la lutte pour faire sortir la jeunesse de prison.

Face à cette situation des organisations des Droits Humains, des syndicats, partis politiques et frères ouvriers dans le monde entier, ont lancé une campagne de solidarité et de collaboration avec les militants chiliens.

Nous dénonçons cette violation des droits. Au Chili les Droits Humains les plus fondamentaux sont violés dans une situation catastrophique et pandémique ; cela ne peut être accepté.

La liberté des prisonniers politiques a une importance vitale pour l'essor de la Révolution chilienne. Nous invitons tous ceux et celles qui suivent avec sympathie ce processus révolutionnaire à se joindre à nous.

En plus de soutenir cette campagne, nous demandons aux syndicats et personnalités d'envoyer leurs signatures, de prendre des

photos, de les afficher dans le vestiaire de leur lieu de travail, et de faire un don.

C'est ainsi que nous pourrons faire en sorte que tout ce qui doit changer au Chili change !

Saludos Fraternal.

Marco Aravena Sepúlveda,
Presidente del Sindicato N°1 de Prodinsa,
Comuna de Maipú, Santiago de Chile □



L'heure n'est plus au bouclage des programmes mais à...

L'humanisme pédagogique

Et si nous faisons de la discontinuité une force créatrice et émancipatrice ?

Avec la fermeture des établissements scolaires et le confinement, nos élèves sont privé-es de l'un des premiers piliers de l'école : sa dimension collective. Alors nous, enseignant-es Freinet parisien-nes, pensons qu'une prétendue continuité pédagogique, déconnectée de la situation sociale, est un leurre. Dans nos classes, les savoirs naissent de l'aventure collective : rencontres, échanges, confrontations et coopérations. Dans nos classes, nous construisons à partir de ce que les enfants apportent : leur vécu, leurs envies, leurs projets. Dans nos classes, les élèves apprennent, travaillent et s'exercent parce qu'ils en ont besoin, dans leur trajectoire d'enfants, d'être en devenir. Alors non, à la rentrée confinée, nous, pédagogues Freinet, nous n'irons pas sur le front de la "Nation apprenante" (sic), finir "quoi qu'il en coûte" (sic) les programmes scolaires de l'année, comme si l'"atmosphère éducative" (sic) était de mise. À la rentrée confinée, nous continuerons d'être avec les enfants, nos élèves. Nous les écouterons dans leur dimension d'être humains, dans leur altérité, dans leurs manières particulières de traverser cette crise sanitaire. Et dans cette tâche, nous épaulerons les familles de ces enfants. À la rentrée confinée, notre priorité sera de chercher les moyens les plus justes de conserver le lien social moteur dans nos classes, essentiel à la vie et à l'émancipation. Oui, nous le revendiquons, ces liens seront avant tout humains, relationnels, affectifs. Et c'est uniquement à partir de cela que nous entretiendrons, avec nos élèves et leurs familles, la maîtrise des savoirs dits scolaires.

Quelle "continuité pédagogique" ?

Au sein du groupe Freinet parisien, nous avons interrogé la notion de "continuité pédagogique" dans un contexte de rupture totale et d'incertitude. Au vu de nos pratiques essentiellement tournées vers la vie, la coopération et l'émancipation, l'idée même de "continuité" apparaissait d'emblée comme une imposture. Toutes nos pratiques quotidiennes de classe ont volé en éclat, cette rupture nous a été imposée par un état de fait sanitaire. Il fallait donc commencer par penser le changement dans ce nouveau contexte de confinement. Pour cela, c'est l'ensemble de nos outils de coopération, de vie de classe, qui ont dû être réinterrogés. Pour nous, enseignant-es Freinet, le terme même de "pédagogie" recouvre l'ensemble de nos pratiques et gestes professionnels. Ces pratiques et ces gestes, nous les acquérons quotidiennement

dans les classes, grâce à nos échanges entre pairs et notre co-formation au sein du groupe et des instances de l'ICEM-pédagogie Freinet. Quelle pédagogie possible dans un contexte où les apprentissages ne peuvent plus se faire collectivement, mais dans un chacun chez soi, où chaque enfant devient dépendant des dynamiques familiales et socioéconomiques que lui impose la situation actuelle ? Comment faire pour soutenir tous les parents dans l'accompagnement de leurs enfants, sans créer de nouveaux conflits familiaux et renforcer les inégalités ?

Prendre le temps de la réflexion

Une fois encore, le Ministre a privilégié les effets d'annonce et les formules-choc en lieu et place d'un moment nécessaire de réflexion collective et professionnelle sur les manières de prendre en charge nos élèves dans ce contexte inédit. Une fois encore, nous constatons que s'installe l'habitude de nous abreuer de circulaires et d'injonctions pratiques au nom d'une pseudo "liberté pédagogique" qui n'en a plus que le nom et que nous voyons fondre à petit feu. C'était par conséquent un mensonge d'État que de prétendre publiquement que nous étions tous prêts à un enseignement à distance. Le temps de la réflexion s'imposait avant de prôner la continuité de "l'in-continuable" ! Les enfants et les parents ne s'y trompent pas quand ils parlent de "faire les devoirs" face à des batteries d'exercices de mathématiques ou de conjugaison. Cette "continuité pédagogique" paraît en fait pernicieuse, dans un contexte où il s'agit avant tout de conserver intacte la puissance de vie des enfants, nos élèves. Au sein du groupe Freinet, nous avons pris le temps de la réflexion pour ne pas feindre la normalité ni nous noyer à coups de contenus et outils pédagogiques numériques hors sol et impersonnels. S'il est une chose que les enfants, nos élèves, doivent pouvoir continuer à faire dans ce contexte, c'est imaginer, appréhender le monde, se rendre auteurs de leurs propres savoirs et les partager avec le groupe. Face à un déni manifeste de réalité, de la part du ministère notamment, prendre ce temps de réflexion a signifié pour nous prendre en compte sérieusement la singularité d'une urgence sanitaire inédite vécue différemment selon les familles et les enfants, la penser ensemble et en situation. C'est la seule condition pour qu'une pédagogie émancipatrice ouverte à la coéducation retrouve tout son sens.

La pédagogie Freinet confinée

Pour cela, plusieurs chemins sont possibles : construire autrement des journaux et des correspondances scolaires qui racontent la vie confinée des enfants au sein de leurs familles, et font exister les interactions et le groupe-classe à travers la distance ; mobiliser le débat philo pour aborder les questions qui taraudent enfants et adultes en période de confinement (la peur, l'isolement, la maladie, le deuil, la privation du dehors, le monde d'après...) ; organiser des conseils de coopération afin de poursuivre une aventure collective. Nous faisons le choix du contact individualisé quasi quotidien, simplement pour se donner des nouvelles et partir de là pour créer ensemble. Mais, en faisant ces choix, tournés toujours vers le maintien de la puissance de vie des enfants et la construction des savoirs entre pairs, nous ne pourrions jamais remplacer ce qu'est la classe, l'école. Nous pensons qu'apprendre à la maison est possible, mais nous récusons l'idée que l'école puisse s'y transposer. Il faut d'abord faire le deuil de l'injonction à avancer dans les programmes. La progression des apprentissages repose sur les désirs des enfants qui naissent de l'émulation collective, ce que la classe coopérative sait stimuler. C'est pourquoi, pour éviter de creuser les inégalités entre nos élèves, c'est dans les classes que doivent être travaillés tous les nouveaux savoirs. Transiger là-dessus, c'est faire implorer l'école publique pour tous et toutes.

Entendre les enfants, et tenter d'y répondre

“Mais je vais entrer en 6^{ème} sans revoir mes ami-es d'école ?”

“C'est comment qu'on va se dire au-revoir ?”

“Il n'y aura pas de dernière kermesse pour les CM2 ?”

“Merci de m'avoir contacté, je voulais savoir quand nous retournerons à l'école.”

“Tu crois qu'on va la faire notre pièce de théâtre ?”

“Je voulais te dire que je sors mes playmobils pour jouer à la plage et à l'équitation.”

“Il y a quelqu'un dans l'école, aujourd'hui ? Tu es où, là ?”

Telles sont les questions qui nous arrivent. Le quotidien d'une relation pédagogique ne se décrète ni ne se décrit sur des plateaux de télévision ; nous avons fait face à des questions concrètes et angoissées.

Plutôt que d'imposer d'en haut des directives, nous avons quelques propositions très concrètes :

- Avant toute chose, garantir le droit au repos et à la santé des enfants confinés.
- S'assurer que les enseignant-es aient tous et toutes les conditions matérielles nécessaires à un enseignement à distance.
- De même, s'assurer que toutes les familles des élèves aient un accès égalitaire à ces enseignements.
- Refuser toute évaluation sommative des élèves dans le cadre du confinement. Les apprentissages faits

en confinement sont soumis à trop d'aléas individuels pour être évalués de façon équitable.

- Exiger des équipes RASED renforcées.
- Limiter les effectifs des classes dans tous les niveaux en primaire, pour assurer l'accompagnement nécessaire au retour à l'école.
- Ne prévoir le retour à l'école des élèves et des enseignant-es que lorsque les conditions de sécurité sanitaires seront garanties pour toutes et tous.
- Ôter la pression aux parents dont la pédagogie n'est pas le métier.
- Veiller au respect de nos pratiques et notre expertise de terrain au moment du retour des élèves à l'école.
- Nous protéger de toute instrumentalisation de notre travail à distance pour le transformer en “innovations” ou autres armes pour supprimer postes ou heures de classe.



La situation est grave. Il en va des droits de l'enfant : droit à un logement décent, droit à la protection, droit à la santé, droit à l'éducation, droit à l'association, droit à la vie privée, droit à la protection contre les mauvais traitements, droit à l'accès à des soins spéciaux pour les enfants en situation de handicap, droit à des conditions de vie appropriées pour un développement physique, mental, spirituel, moral et social. Chacun.e de nos élèves doit pouvoir préserver le mieux possible sa vie d'enfant. En attendant des conditions sanitaires réellement propices à la réouverture des écoles, notre rôle consistera donc à faire en sorte que les enfants restent éveillés et curieux, et qu'ils gardent un contact. Avec les parents, nous sommes en première ligne dans ce projet, nous réfléchissons aux différentes manières d'assurer la coéducation dans la reconnaissance de nos compétences mutuelles. Une nouvelle solidarité au service de tous les enfants.

**Groupe départemental ICEM 75
– Pédagogie Freinet ☐**

Direction d'école :

Le statut revient par la fenêtre

Parmi les nombreuses mesures actuelles du gouvernement la proposition de loi Rilhac est essentielle qui définit les nouvelles fonctions de la direction d'école. Entre autres, décharge complète dès huit classes (plus de mention de la spécificité REP/REP+), augmentation de la bonification de l'indemnité, octroi du pouvoir décisionnaire, exercice sous l'autorité directe du DASEN, progression de carrière accélérée, cumul possible de fonctions relevant de collectivités territoriales pour la gestion du périscolaire, en clair une bousculade de mesures excluant pourtant le statut.

Les réformes des retraites et du chômage sont suspendues mais non supprimées. Pour le reste, tout continue, y compris dans l'Éducation nationale et le primaire. Après les réformes du lycée, du collège, du BAC, de parcours SUP, qui ont mis l'Éducation nationale publique à terre, il s'agit pour Blanquer de profiter de la paralysie y compris syndicale en lien avec l'urgence sanitaire afin d'«*inventer un nouveau système d'enseignement*».

Un contrôle hiérarchique renforcé

Comme pour tous les services publics, l'Éducation nationale doit se mettre au service de l'économie capitaliste. Sa réorganisation doit profiter au développement du nouveau marché de l'enseignement à distance (qui pèse environ sept milliards d'euros). D'où l'importance de l'expérimentation à dimension nationale qui a lieu actuellement. Blanquer l'a dit sur *France Inter* le 8 mai : il prépare pour septembre un système en mi-présentiel, mi-distanciel. Un distanciel qui, précisons-le, s'est mis en place sans respect aucun des lois existantes en la matière.

Le gouvernement a pris acte du fait qu'il ne pouvait imposer un statut de direction d'école. Sa dernière tentative consistait à attribuer cette direction d'école à un proviseur adjoint du collège référent. La mobilisation l'a forcé à reculer. Il récidive maintenant avec la proposition Cécile Rilhac du 12 mai 2020. Prudente, C. Rilhac appuyée par tout LREM et la droite, ne repropose pas de statut mais, nuance, de créer les fonctions du statut, ce qui revient presque au même. Le rôle hiérarchique de l'IEN serait préservé.

La direction d'école ne relèverait plus de l'autorité de l'IEN. Elle serait choisie et nommée par le DASEN qui

pourrait modifier ses fonctions, au cas par cas. Elle serait «*délégataire de l'autorité académique*», selon Rilhac. La surveillance de la gestion des écoles s'effectuerait donc par l'Inspection académique via un référent académique et via la direction d'école. Le gouvernement veut agir vite, alors même que des scandales agitent l'opinion. La lettre du 7 mai du ministre à tous les cadres des Directions des Ressources Humaines de l'EN les somme de se dépêcher d'évaluer, d'aider et d'orienter tous les personnels en cette fin d'épidémie, sous couvert de difficultés à gérer le confinement, de mal être, de demandes de ré-orientation, etc. C'est le premier test grandeur nature qui va permettre au ministre d'organiser ces nouveaux services, de distribuer les rôles et positionner la direction d'école sur l'échiquier DRH.

Conseil délibératif et direction exécutive

Dans la lettre aux DRH, il est constamment fait référence aux cadres et à l'encadrement des Ressources Humaines. Derrière cette insistance, l'enseignant-e en tant que cadre disparaît corps et biens. Il est désormais soumis aux ordres des autres cadres DRH, les «*vrais*». Dans la proposition de loi, disparition aussi du Conseil des maîtres. Seul l'exposé des motifs de la loi s'y réfère pour expliciter son rôle consultatif, et son nouveau rapport à la direction qui «*anime le conseil des maîtres, le consulte et l'associe pour organiser...*» l'école. La lettre du ministre aux DRH précise aussi que le rôle du Conseil des maîtres est uniquement consultatif. Le Conseil des maîtres, instance auparavant décisive la plus démocratique qui fût, encore mentionné dans des écrits qui n'ont pas valeur de loi disparaît légalement.

L'article 1 de la proposition de loi donne clairement son rôle délibératif au Conseil d'école, dont le directeur deviendrait l'exécutif. L'article précise que le directeur "entérine les décisions qui y sont prises et les met en œuvre". Le Conseil d'école nouvelle formule entraînerait l'école vers un simili statut d'établissement scolaire où les enseignant-es auraient moins de poids qu'un-e délégué-e de parents d'élèves car il/elle ne représenterait que lui/elle-même.

L'embauche sous contrat des professeurs !

L'extinction progressive du statut de fonctionnaire, c'est maintenant. C'est un des fils rouges des réformes de la Fonction publique. Aussi et surtout dans l'EN, où le gouvernement veut généraliser l'embauche sous contrat. L'astuce consiste à l'imposer au travers de la formation initiale. Le projet d'arrêté paru la semaine du 11 mai 2020 sur la formation initiale, l'introduirait définitivement, confirmé par l'appel vidéo à candidature du Directeur de la DGESCO lui-même (en lien ci-dessous (1)). Pour cela, le projet d'arrêté toilette l'arrêté du 27 août 2013 en supprimant toute référence au fonctionnaire stagiaire, et introduisant le contrat de travail, opposé à celui de fonctionnaire s'il en est.

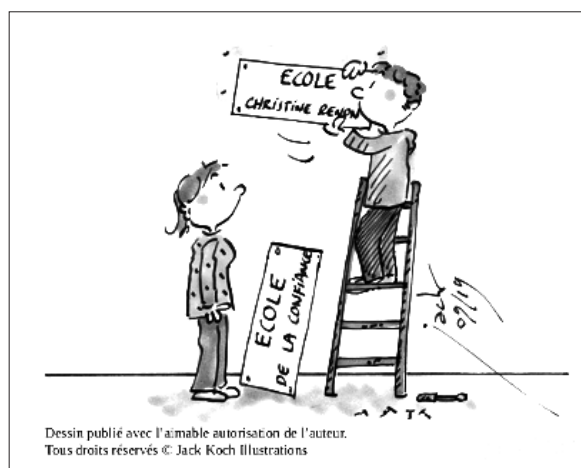
Les futur-es professeur-es passeraient ainsi, tous et toutes par la case contractuelle. Les rails seraient posés dès le début. Le statut des enseignant-es seraient remplacés par le contrat à la vitesse V et la précarité qui va avec. La crise économique annonce un chômage massif. L'offre de contrat et sa paye misérable de 600 à 900 euros par mois a toutes ses chances. Le contrat généralisé diminuerait la plus grosse masse salariale de l'État, permettrait de mieux contrôler nombre, carrière et orientation des personnels mais aussi d'imposer les mesures pédagogiques du nouveau système, via les chefs d'établissements et la nouvelle direction d'école qui y ressemble. D'ailleurs ont été créés la rupture conventionnelle et le licenciement dans la Fonction publique. Preuve s'il en est que la précarité généralisée est le moyen que privilégie ce gouvernement pour accroître son contrôle.

Le prétexte du protocole sanitaire,

Blanquer, le 19 mai, a présenté son schéma d'enseignement pour septembre aux député-es et sénateur-trices. Les droites macronienne et traditionnelle jubilent. Dedans il y a l'enseignement à distance et l'externalisation d'une partie de ces enseignements au travers des activités sport-santé et culture-civisme, les 2S2C (Sport-Santé-Culture-Civisme). Mais le plus important, le corollaire de tout cela, c'est la division par deux du nombre d'heures de cours. C'est le modèle allemand, pourtant abandonné, qui est mis en avant, comme ont

été mis en avant au fil du temps et des stratégies de casse des gouvernements, les modèles italien, québécois, suédois, finlandais, hong-kongais, taiwanais, etc.

Le protocole sanitaire résulte d'une exigence syndicale. Trop heureux, le gouvernement l'a fait. Il s'en sert maintenant pour mettre en place son nouveau système tel qu'annoncé. Le protocole sanitaire du dé-confinement a pour but de désorganiser d'abord pour complètement réorganiser ensuite. Ainsi entre autres, il impose, via des injonctions hiérarchiques non discutables et non discutées,



Dessin publié avec l'aimable autorisation de l'auteur. Tous droits réservés © Jack Koch Illustrations

les classes à 15, le mélange des niveaux, la différenciation à outrance, la scission de la maternelle entre Grande section et Petite/Moyenne section, et la poursuite des deux enseignements en présentiel et distanciel. Sous-couvert de rescolariser les décrocheurs, Blanquer poursuit son expérimentation au plan national initiée avec le télé-enseignement durant le confinement. Le protocole sanitaire a pour but de préparer les esprits à une rentrée 2020 en complète rupture avec l'avant. Il s'agit de mettre en place un système de tri et de sélection dès la maternelle !

S'opposer au gouvernement !

Or les directions syndicales ont fait le choix objectif de l'"Union nationale" en poursuivant le dialogue social. Elles cautionnent ainsi ce que fait le gouvernement. Et leurs critiques, exigences et menaces tonitruantes et médiatisées à son encontre ne changent rien à l'affaire.

Pour abroger toutes les réformes qu'il a passées, et empêcher celles qu'il est en train de faire passer, les directions syndicales doivent commencer par condamner l'"Union Nationale" avec ce gouvernement qui casse nos droits collectifs, et qui pour ce faire, réprime et tue ! Qu'elles refusent le dialogue social qui sert de caution à tout ce qu'il fait ! Qu'elles s'opposent frontalement à lui pour donner une issue collective à gauche à tous les travailleurs et travailleuses qui le combattent en s'unissant seulement à ceux/celles qui le combattent frontalement !

Marie Contaux, 19 mai 2020 □

(1) <https://www.youtube.com/watch?v=CmGpdkxTOJo&fbclid=IwAR1Q8EiUZc4aejRKZtTfmvHFkkSxxlZ51b7wANB1AYzMAoJlfM8PKUVZSvw>

Le siècle vert

Dans ce pamphlet publié en janvier 2020, Régis Debray stimule la réflexion critique sur les enjeux d'une transition écologique qui doit marquer le XX^e siècle.

Il y a un mystère dans la fascination qu'exercent les livres de Régis Debray, lié à leur aspect paradoxal : quant au fond il dit se tenir en marge d'un engagement qui a pourtant, indélébilement, marqué sa vie et sa pensée, ses positions sur notre époque, et qui soustrait son livre précédent (1) à toute amertume – il y rappelle à son fils que sans la transcendance politique, la vie serait vide, d'une insignifiance mortelle – mais il refuse l'étiquette d'écrivain engagé.

Quant à la forme, la virtuosité de son écriture ne la fait pas tomber dans la gratuité mais permet la saisie incroyablement précise et humoristique d'une vérité nuancée et dialectique.

Un tournant majeur

Beaucoup d'entre nous je pense seront d'accord avec lui sur le nécessaire équilibre entre la reconnaissance objective du danger auquel est exposée notre planète, les effets de la pollution sur notre santé et sur la survie des espèces, et une certaine méfiance à l'égard d'un intégrisme écologique plus doctrinal qu'applicable et appliqué, et susceptible – comme dans les alliances électorales actuelles – d'oublier et de faire oublier certains clivages politiques majeurs.

Dès le début de l'ouvrage le philosophe montre l'importance de ce tournant. Un changement d'ère: ayant échappé à la Nature originelle “*le mammifère à deux pattes y retourne [...] c'est en quittant l'histoire qu'il se découvre zoologique. [...] La condition humaine de Malraux aurait alors moins à nous apprendre que la Vie des Abeilles de Maeterlinck*”.

Se garder d'un nouvel extrémisme

La réparation d'une lacune, d'un oubli peut faire tomber dans l'excès inverse – la tentation de l'absolu étant la marque de toute idéologie.

Selon le philosophe ce regard “en avant” du nouveau siècle, par son ignorance volontaire du passé, risque d'aboutir... à une régression. On peut tomber dans une “religion” du vert

qui frise la débilite : “*La prime à l'immature paraît augmenter chaque année*”. Régis Debray s'amuse p. 10 et suivantes à décliner les formes de ce nouveau culte : les professions de foi, les processions, rogations, avec leurs prêtres : le prophète de malheur, l'animiste. Saluons au passage l'importance de cette résistance philosophique de notre culture depuis des siècles aux illuminismes de toutes sortes, épanouie aux XX^e et XXI^e dans des démarches telles celle-ci ou celle de Jacques Rancière, après celles de Michel Foucault et de Gilles Deleuze.

S'il y a un domaine où cet égarement peut prendre des formes insupportables c'est celui de l'animalité. “*Nos mentalités locales ont dorénavant pour états les quatre piliers d'un ordre moral aseptisé où les mineurs auront interdiction de regarder une corrida, où les enfants seront privés pour leur bien du claquement de fouet du dompteur sous chapiteau et du tabouret de l'éléphant, ces joies naïves du cirque dont nous ignorons la cruauté*”.

J'ai moi-même critiqué (2) les lubies des antispecistes – pas tou-tes aligné-es il est vrai sur ces positions extravagantes – le comble ayant été atteint aux élections européennes où m'avait fait bondir la photo sur un tract d'un candidat-chien ! J'ajouterai que moi aussi j'aimais le cirque pour la présence proche des animaux sauvages et les merveilles du domptage qui me semblait prouver beaucoup de courage et d'amour.

Une réflexion déconnectée des luttes

Sur le plan de l'action politico-sociale que les écologistes risquent de délaissier, le philosophe semble passer un peu à côté du mouvement actuel, historique, sans égal par sa durée depuis 68, comme de celui qui l'a précédé et qui le nourrit – celui des Gilet Jaunes.

(1) *Conseils d'un père à son fils. Bilan de faillite*, Folio n°173, 2019.
(2) *De l'Arithmétique affective*, essai, 2020. Non publié.

Almanach d'histoire ouvrière

03 juin 1849 : face aux troupes françaises venues rétablir la domination du pape, Garibaldi organise la défense de la République romaine. Personnage attachant et haut en couleur, cet Italien né à Nice est le meilleur représentant de la démocratie révolutionnaire bourgeoise du XIX^e siècle, dans les limites et contradictions de son époque. Adversaire de toutes les tyrannies, croyant mais libre penseur et anticlérical (il surnomme son âne “Pionono” = Pie IX), nationaliste italien mais aussi internationaliste (pas rancunier, il s'engage dans l'armée française en 1870 pour combattre la Prusse après la proclamation de la République)... Garibaldi dans sa longue vie militante défend, en Amérique comme en Europe, par les armes ou la parole, toutes les Républiques qu'il pense progressistes. La célébrité du “Héros des deux mondes” traverse les frontières : Lincoln (que Garibaldi trouve trop tiède sur l'émancipation des Noir-es) lui propose de mener les troupes du Nord dans la guerre de Sécession, les Communards de 1870 lui proposent de prendre leur tête... en 1849 il est battu face à l'armée d'un État défenseur de la papauté, mais il en faut plus pour le décourager !

Quant à la “mansuétude des forces de l'ordre” dont il parle, même si la répression dans d'autres pays est en effet plus féroce et sanglante, on ne peut évacuer ainsi la question des violences policières en France. Dans le nôtre elle est en passe de disparaître ! Au point que nos gouvernants sont forcés de prendre le phénomène en compte.

Le présent ne semble pas comme il l'affirme “faire un sort à nos extrémités d'antan”, Révolution ou Résistance, la référence à 1789 ayant marqué étonnamment le mouvement des Gilets Jaunes et reflorissant dans les slogans actuels autour de la comparaison entre Macron et Louis XVI – le Conseil de la Résistance, lui, étant invoqué comme le socle du système social que nous défendons.

Paraît un peu décroché du réel, bien que lui accordant de l'importance, un bilan tel que celui-ci : “Le primitif sans stratégie, la jacquerie sans horizon ne peuvent mettre les injustices en péril, et peuvent même bien exploités leur servir de repoussoir. Doit-on pour autant se plaindre de ces soulèvements qui ne se veulent pas des révolutions ?”.

Personne, il y a deux mois, n'avait prévu la force, le sérieux, l'organisation et la durée de ce mouvement qui

au-delà de l'enjeu initial, la réforme de notre système de retraites, provoque dans divers milieux une analyse lucide des projets du néo-libéralisme. Dans ce rejet d'un futur auquel on veut nous vouer, n'y a-t-il pas cet élan révolutionnaire où les stratégies s'élaborent au cours de l'action et de l'évolution qu'elles imposent au rapport de forces ?

Les limites de ce nécessaire, réjouissant et régénérant pamphlet qui se conclut sur la réconciliation entre “la Nature et l'Esprit”, ne doivent pas nous faire oublier que le cœur du philosophe est à gauche, que la pénétration de son intelligence, son érudition, sa connaissance du monde, son mépris des vanités et faux-semblants sont autant de stimulations précieuses pour nos propres combats, et nos espérances sans illusions.

Marie-Claire Calmus □

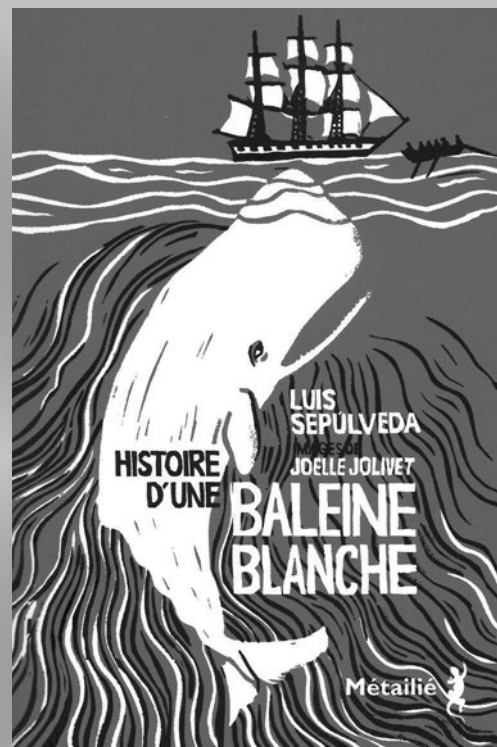
◆ **Le siècle vert. Un changement de civilisation**, Régis Debray, Tract Gallimard, janvier 2020, 64 p., 4,90 €.

À commander à l'EDMP (8 impasse Crozatier, Paris 12^e, 01 44 68 04 18, didier.mainchin@gmail.com).

Histoire d'une baleine blanche

Le 16 avril dernier, nous apprenions le décès en Espagne de l'écrivain chilien Luis Sepúlveda. Né en 1949, engagé politiquement très tôt, auprès du socialiste Salvador Allende, il connaît l'emprisonnement sous la dictature de Pinochet. Libéré grâce à une campagne internationale, exilé, il sillonne l'Amérique du sud, et au Nicaragua il s'engage dans la lutte armée avec les sandinistes. Sa militance politique se double d'un engagement écologique très fort ; il milite à Greenpeace de 1982 à 1987. Le premier roman qui lui assure une renommée internationale, **Le vieux qui lisait des romans d'amour** en 1992, traduit dans plus de 50 langues, est complètement irrigué de ces deux engagements qui ne le quitteront jamais.

Ses livres pour la jeunesse trouveront longtemps encore un très large public de 7 à 77ans, tant l'écrivain excelle dans l'art de raconter des histoires, qui nous font voyager, qui nous font réfléchir et rêver. La simplicité de l'essentiel devient poésie. Après **Histoire d'une mouette et du chat qui lui apprit à voler** en 1996, **Histoire d'un escargot qui découvrit l'importance de la lenteur** en 2014 et **Histoire d'un chien mapuche**, en 2016, son dernier ouvrage **Histoire d'une baleine blanche** est paru en septembre dernier aux éditions Métailié comme l'ensemble de son œuvre. Il s'agit cette fois de l'histoire de Moby Dick mais parlée, racontée par le grand cachalot couleur de lune Mocha Dick. Un texte magnifique très fort, un hymne aux grandes créatures de l'océan, aux “gens de mer « les Lafkenches »”, aux liens qui les unissaient avant l'arrivée des baleiniers venus s'emparer de tout sans respecter l'ordre de la nature. Des mots qui vont au cœur, servis par les belles illustrations en linogravure de Joëlle Jolivet.



Joëlle Lavoute □

◆ **Histoire d'une baleine blanche**, Luis Sepúlveda, éditions Métailié, septembre 2019, 90 p., 12 €.

À commander à l'EDMP (8 impasse Crozatier, Paris 12^e, 01 44 68 04 18, didier.mainchin@gmail.com).

Enquête sur la face cachée des réseaux mobiles

La France compte plus de cartes SIM en circulation que d'habitant-es, et demain, avec l'arrivée de la 5G, ce seront tous les objets du quotidien qui seront



connectés avec les voitures "autonomes", les foyers "communicants", les villes "intelligentes". Mais est-on vraiment sûr que l'utilisation tous azimuts d'ondes électromagnétiques ne présente aucun risque ? Des questions ne sont jamais posées dans le débat public : Quels liens entre opérateurs téléphoniques, médias et gouvernements ? Quels sont les effets de cette technologie sur la santé humaine et le vivant ? Nicolas Bérard au terme d'une enquête nous éclaire sur l'envers de ce "miracle technologique".

5G mon amour, Enquête sur la face cachée des réseaux mobiles, Nicolas Bérard, éditions Le passager clandestin, mai 2020, 240 p., 14 €.

Expériences progressistes dans l'impasse en Amérique latine

Plus de vingt ans après ce qui a été parfois qualifié de "tournant à gauche", dans plusieurs pays d'Amérique latine, la région est entrée de nouveau dans une zone de fortes turbulences et d'incertitudes, tandis que le bilan des gouvernements "progressistes", au-delà de leur diversité, est très largement contrasté. La réorganisation des droites sociales, politiques et religieuses, la montée des extrêmes droites, la multiplication des défaites électorales, mais aussi des coups

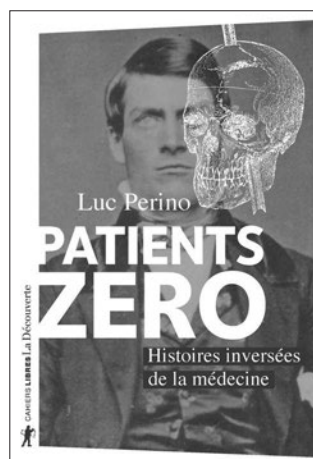


d'État parlementaires, sont désormais un fait majeur. L'immense crise au Venezuela et l'ascension de Jair Bolsonaro au Brésil sont deux exemples de cette dangereuse conjoncture. Ce livre revient sur ce cycle débuté dans l'espoir et qui s'achève dans la violence pour tenter de comprendre l'Amérique latine actuelle.

Fin de partie ? Amérique latine Les expériences progressistes dans l'impasse (1998-2019), Franck Gaudichaud, Jeffery R Webber, Massimo Modonesi, éditions Syllepse, février 2020, 200 p., 18 €.

Patients zéro

L'histoire célèbre les victoires que les médecin-es ont remportées sur les maladies. Mais elle néglige leurs patient-es dont les troubles, les souffrances ou les plaintes ont inauguré de nouveaux diagnostics, remis en cause certaines théories médicales ou ouvert des perspectives thérapeutiques inédites. Ciselés comme des nouvelles, ces récits racontent une autre histoire de la médecine : une histoire "par en bas", dans laquelle des malades qui parfois s'ignorent et des patient-es compté-es trop souvent pour zéro prennent une place centrale. À travers



eux, Luc Périno, médecin, diplômé de médecine tropicale et d'épidémiologie interroge

les errements, les excès et les dérives de la médecine d'hier à aujourd'hui. Il tente de rendre justice aux miraculé-es, aux cobayes ou aux martyr-es dont la contribution au progrès de la connaissance et du soin a été aussi importante que celle de leurs médecins, illustres ou non.

Patients zéro Histoires inversées de la médecine, Luc Périno, éditions La Découverte, mars 2020, 210 p., 18 €.

Droits humains pour tou·tes

Le langage est politique : ce qui n'est pas mentionné n'existe pas. L'expression "droits de l'homme" reste un symbole fort de la société patriarcale, elle invisibilise les femmes mais aussi leurs luttes et leurs droits. La légitimité dont bénéficient les termes employés par les institutions, par les pouvoirs publics leur confère un poids tout particulier. De ce fait, l'objectif du collectif Droits humains pour tou·tes se résume en une phrase : obtenir que les dites institutions remplacent l'expression "droits de l'homme" par "droits humains". Ce manifeste rassemble les contributions de personnes d'horizons divers (enseignantes, comédiennes, illustratrices, etc.), connues ou méconnues, qui apportent un éclairage historique, linguistique et politique à cette requête. Les droits du livre sont intégralement reversés au collectif Nous toutes !

Droits humains pour tou·tes, sous la direction de Géraldine, Franck, éditions Libertalia, mai 2020, 176 p., 10 €.

NOTRE LIBRAIRIE L'EDMP

8 impasse Crozatier - Paris 12 - tel 09 75 51 19 62

OUVERTE

LE MERCREDI DE 15H à 17H

Elle peut fournir tous les livres. Il suffit d'en donner le titre, l'auteur, l'éditeur et éventuellement la collection.

par courrier ou par mel :
didier.mainchin@gmail.com

en indiquant l'adresse de livraison et un contact tel ou mel

CHÈQUE À L'ORDRE DE L'EDMP APRÈS LIVRAISON

(Vous faites confiance aux libraires pour les prix : on vous fait confiance pour le paiement)

Sauver le local Crozatier : On l'a fait !

L'acte d'achat du local par l'association EDMP (L'Émancipation par la Diffusion de Médias Progressistes) a été signé le 18 février 2019. Notamment grâce aux contributions de nombreux/tes lecteurs/trices de notre revue, que nous tenons encore à remercier ici. On a fait le plus gros. Il reste à payer les mensualités du prêt et à financer les travaux pour améliorer l'agencement du local : le soutien de tou·TES reste d'actualité !

Pour permettre d'améliorer l'agencement du local EDMP vous pouvez :

- verser un apport à l'association par virement sur le compte BRED

L'ÉMANCIPATION DIFF MÉDIA PROG,

IBAN : FR76 1010 7001 3300 8200 4850 025 ; BICS : BREDFRPPXXX

- ou par chèque, sur le compte ci dessus, à envoyer à EDMP 8 impasse Crozatier 75012 PARIS

Et contribuer au remboursement du prêt par un virement bancaire régulier de 5 à 20 € par mois (ou plus) sur le même compte ci-dessus, et en devenant ainsi, si vous le désirez, adhérent·E de l'association EDMP.

Pour toutes informations, précisions, propositions contactez-nous : par mail (edmp@numericable.fr) ou par téléphone (0620555761).

Pour que l'après ne soit pas la poursuite des mauvais coups du pouvoir, déconfiner les luttes !

Comme chaque année, la Semaine d'été d'Émancipation se tiendra en juillet (du 10 au 17), cette année à Saint-Martin-Valmeroux, dans le Cantal (1).

Nous sortons d'une année inédite. La perspective de luttes massives et gérées démocratiquement a commencé à prendre corps. Bien sûr au niveau interpro durant les mobilisations pour le retrait du projet de "retraites à points". Mais aussi dans plusieurs secteurs comme la santé (collectifs interurgences et interhôpital), l'éducation (contre les réformes Blanquer)... Mais aussi dans un contexte de pandémie frappant en particulier les plus fragiles et les plus démunies, Macron et son gouvernement ont tout fait pour masquer leur responsabilité et celles du système capitaliste dont ils sont les exécutants. Ils en ont profité pour accroître leur offensive contre le droit du travail, les statuts et conventions collectives, et les libertés démocratiques (à l'heure actuelle des rassemblements militants sont interdits par des préfet-es). Ils tentent d'imposer un remodelage accentué de la société – dont le système éducatif – pour les besoins du patronat, contre lequel il importe de renforcer d'urgence des résistances et alternatives.

La Semaine d'été d'Émancipation est, au sortir du glacié du confinement, l'occasion d'une réflexion sur la nécessaire reprise des luttes quelles qu'en soient les difficultés nouvelles pour que "l'après" ne soit pas l'avant en pire. C'est la question d'alternatives de vie et de production en rupture avec le système capitaliste qui est posée. C'est "dans les gènes" de la Semaine d'été de l'École Émancipée puis d'Émancipation officialisée comme rassemblement militant – et convivial – dans les années 1950 et qui trouve ses racines dans le début du XX^e siècle : y compris quand le mouvement syndical est réprimé, il se donne les moyens de continuer à fonctionner et revendiquer face à l'État-employeur.

Cette année, du 10 au 17 juillet, notre Semaine prendra forcément des formes différentes. Contrairement au gouvernement dont le principal objectif n'est pas de préserver la santé, mais les profits... notre priorité sera la protection sanitaire. L'organisation pratique de notre Semaine prendra en compte cet aspect central.

Les spécificités de nos Semaines : débats alliant bilans, élaboration et réflexion sur des perspectives, librairie militante, AG statutaire et repas laïque, et plages de convivialité et d'activité communes...

Parmi les principales pistes de débats (nous contacter si vous souhaitez disposer de la "grille" exacte) :

- capitalisme, pandémie et système de santé : revendications et formes de lutte.
- crise sanitaire et contre-réformes Blanquer : quelles revendications et quelles résistances ?
- droits des femmes et luttes féministes : où en est-on ?
- quelles perspectives de mobilisations pour les prochains mois ?

Pour plus d'infos sur le déroulement, le programme, les modalités pratiques, etc : achampeau01@infonie.fr, téléphone : 06 77 64 23 78.

(1) La tenue effective de notre Semaine étant bien entendu liée à la situation de la pandémie, les informations ci-dessous seraient bien entendu caduques si nous devons annuler la Semaine.

Pour accéder à Saint-Martin

par la route : D 922 entre Aurillac et Mauriac
par le train : gare d'Aurillac puis car LR 102 en direction de Mauriac

Écrire en lettres d'imprimerie

Nom et prénom
Adresse.....
Code postal..... Ville.....
Adresse mel

Je m'abonne à la tribune de libre expression *L'Émancipation syndicale et pédagogique*

Abonnement **Réabonnement**

Montant de mon abonnement :

Je soutiens *L'Émancipation syndicale et pédagogique*

En participant à la souscription permanente

Montant de ma participation :

J'adresse mon chèque à **Pierre Stambul, 27 promenade du grand large, 13008, Marseille**
(chèque à l'ordre des Ami·e·s de l'Émancipation)

ou j'effectue un virement sur le compte Les Ami·e·s de l'émancipation (Caisse d'épargne)

IBAN : FR76 1131 5000 0108 0058 8034 722

Pour joindre le trésorier : pierre.stambul@orange.fr

1 an = 10 numéros

Abonnement de soutien (salaire mensuel supérieur à 2200 €)	65 €
Abonnement	45 €
Abonnement à tarif réduit (revenu mensuel inférieur à 1300 €)	23 €

Envois doubles : ajouter 10 €

Envois pour diffusions, étudiantEs, chômeurs, chômeuses, précaires : nous contacter.

Notre revue est ouverte à touTEs celles et ceux qui partagent nos objectifs et s'inscrivent dans nos références, ainsi qu'aux collaborateurs et collaboratrices occasionnellEs que nous pourrions solliciter.

Les articles sont écrits sous la responsabilité de leurs auteurEs. Seuls ceux signés "*L'Émancipation syndicale et pédagogique*" engagent l'ensemble de la revue.

2 Édito

Un après de luttes !

3 Actualité

- 3 Reprendre l'offensive
- 4 Écrire pendant le confinement
- 5 Le temps de la désobéissance est-il enfin venu ?

6 Économie et société

- 6 Big Brother
- 8 Vigilance orange
- 9 L'Amassada en procès
- 12 Nation, identité, religion
- 15 Stop les armes !

16 Un mois dans le monde

17 Dossier

La laïcité et nous
(suite mais pas fin)

27 International

- 27 Chili : Liberté pour les prisonniers et prisonnières en lutte

28 École

- 28 L'humanisme pédagogique
- 30 Direction d'école : Le statut revient par la fenêtre

32 Culture

- 32 Le siècle vert
- 33 Histoire d'une baleine blanche

34 Notre librairie

- 35 Semaine estivale Émancipation 2020

36 Chronique des sexismes ordinaires

Le prochain numéro de
L'Émancipation
syndicale et pédagogique
sera daté du 31 août 2020.

PARCE QUE C'EST AUSSI UNE FORME DE HAINE

Chronique des sexismes ordinaires

L'État condamné pour "faute lourde"

Le 20 avril 2020, le tribunal judiciaire de Paris a condamné l'État à verser 100 000 € de dommages et intérêts à la famille d'Isabelle Thomas, assassinée par son ex-conjoint en août 2014. Cette professeure de mathématiques, âgée de 49 ans, avait porté plainte pour violences conjugales en juin 2014 (l'homme avait tenté de l'étrangler). Son ex, placé alors en garde à vue, est assigné à contrôle judiciaire avec interdiction de rentrer en contact avec elle. Mais il ne respecte pas le contrôle judiciaire, continue à la suivre, à la harceler. Après qu'elle ait à nouveau porté plainte contre lui en juillet, il la retrouve et l'abat ainsi que ses deux parents auprès desquels elle s'était réfugiée.

En 2018, la sœur et fille des victimes, entame une procédure : elle assigne l'État pour "fonctionnement defectueux du service de justice", et réclame la somme de 360 000 €. Trois griefs sont avancés pour mettre en cause la responsabilité de l'État : la mise en place d'un contrôle judiciaire inadapté, l'absence de réponse face au non-respect du contrôle judiciaire et la carence des services de police au moment des assassinats. Un seul sera retenu par le tribunal : les services de police n'ont pas "tout mis en œuvre" pour retrouver celui dont la dangerosité n'était plus à prouver, et qui violait son contrôle judiciaire.

Toute femme qui se rend au commissariat pour violences conjugales, est en droit d'être considérée et prise au sérieux. Cette condamnation rarissime montre que les mobilisations répétées font bouger les lignes. Nous avons des droits et pas que sur le papier. Il nous faut encore lutter pour que l'effectivité de nos droits existe.

Joëlle □

FO pas exagérer

Préparation d'une manifestation dans un département du Sud-Est de la France. À savoir une retraite aux flambeaux en soirée. Elle se passera deux jours avant le 8 mars, dans le contexte de mobilisation que nous connaissons : une contre-réforme des retraites qui pénalisera particulièrement les femmes. Dans un contexte aussi marqué par #MeToo, les manif contre les violences sexistes, etc. L'intersyndicale départementale prépare tranquillement un texte unitaire pour appeler à la manifestation en insistant notamment sur la retraite des femmes, et discute d'un projet d'appel qui se termine par la revendication de retrait du projet Macron (qui est bienvenue quand on voit qu'elle ne figure plus dans les communiqués intersyndicaux nationaux depuis peu). Projet trop "sociétal" pour l'UD FO, qui demande donc la suppression de certaines phrases telles que "Défendons le droit à l'avortement contre les attaques constantes dont il est l'objet. Dénonçons une société où les attitudes, propos et violences sexistes et sexuelles perdurent". La phrase finale "Parce que les femmes partout dans le monde se lèvent et luttent pour l'égalité des droits et leur émancipation, soyons les grandes gagnantes ce 8 mars !" ne convient pas non plus telle quelle : il faut retirer "et leur émancipation", qui est de trop !

Nous signalons des progrès dans les organisations syndicales ces dernières années sur la lutte contre le sexisme, il reste encore bien du chemin à parcourir dans certains endroits...

Quentin □

Une revue pas comme les autres...

L'Émancipation syndicale et pédagogique est une revue unique dans le mouvement syndical, et cela bien au-delà de l'Éducation nationale. Dans une période d'éparpillement du syndicalisme, y compris dans l'Éducation, des militantEs qui ont fait des choix de syndicalisation différents (à la FSU, à SUD Éducation, à la CNT ou à PAS, à la CGT ou à l'UNSA) regroupés autour de la revue **L'Émancipation**, font chaque mois le pari qu'il est possible de publier une revue nationale qui rende compte des luttes et soit un outil pour celles à construire. **L'Émancipation** se veut une tribune libre ouverte à ses lecteurEs et donc capable de publier des articles contradictoires. Notre revue n'est inféodée à aucune structure politique ou syndicale, ses colonnes sont ouvertes à tous celles et ceux qui partagent ses objectifs, qui veulent faire connaître et soumettre au débat une analyse, un point de vue, réagir... De l'actualité immédiate en passant par des dossiers (laïcité, droits des femmes, syndicalisme, précarité...), des comptes rendus d'expérience professionnelle ou la présentation d'ouvrages récents concernant le monde éducatif et social, le mouvement ouvrier et son histoire, nous tentons d'être présentEs chaque mois dans un millier de boîtes à lettres. Tout le travail de mise en forme de chacune des pages est le fait d'une petite équipe de militantEs qui assurent ces tâches après leurs cours sans décharge syndicale. **L'Émancipation** est vraiment l'œuvre des travailleurEs eux-mêmes. En 2010 nous avons célébré le centième anniversaire de notre revue, la plus ancienne du syndicalisme enseignant. Aidez-nous à continuer. Lisez et faites lire notre revue. Abonnez-vous à **L'Émancipation syndicale et pédagogique** !

* E, comme *Émancipation syndicale, pédagogique, et féministe*. Depuis 2003 la rédaction de la Revue a choisi de féminiser ses articles.

L'équipe de la revue □